



Constituante
Verfassungsrat

Séance du jeudi 22 septembre 2022 – matin

Sitzung vom Donnerstag 22. September - Morgen

Présidence : Voeffray Jenny, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance / Eröffnung der Sitzung: 22.09.2022, 09h00

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Lecture de détail
Avant-projet de Constitution : deuxième lecture
Detailberatung
Verfassungsvorentwurf: zweite Lesung

1. **Lecture de détail**
Detailberatung

La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)

Mesdames, messieurs, chers membres de la Constituante, collaboratrices et collaborateurs du secrétariat général, personnes assurant la technique et l'interprétation, toutes les personnes qui suivent les débats sur canal9, à toutes les représentantes et représentants des médias, en cette journée de la Saint-Maurice, je vous souhaite la bienvenue. Etant élue de ce district, je me permets de le soulever. Quelques communications bien sûr comme d'habitude, pensez à vous connecter au système de vote, assurez-vous que vous avez une lumière orange fixe, si ce n'est pas le cas ressortez la carte et réintroduisez la. Je vous rappelle également qu'il est interdit de laisser des boissons, gobelets, bouteilles ou tout sur les pupitres, parce que ça perturbe le système de vote, si jamais, si ça coule, évidemment. Nous poursuivons avec le point 3 de l'ordre du jour de cette session de septembre, à savoir la discussion détaillée de l'avant-projet de deuxième lecture. Lors de la séance de mardi, nous avons interrompu nos travaux à l'article 55. Nous poursuivons donc la discussion sur cet article 55, la rapporteure de la commission 7, Madame Monika Holzegger et le porte-parole de la minorité M55 226 de la commission, Monsieur Bernard Troillet se sont déjà exprimés sur cette disposition. Le débat est donc ouvert pour les membres de la Constituante. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole. Monsieur German Eyer, vous avez la parole.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Frau Präsidentin, liebe Kolleginnen und Kollegen, die Gegner des Frauenstimmrechts haben in den 50er, 60er und Siebzigerjahren des letzten Jahrhunderts massiv von negativen Konsequenzen gewarnt, wenn Frauen das Recht erhalten, zu stimmen und zu wählen und erst noch ein politisches Mandat auszuüben, Heim und Herd seien in Gefahr, die Kinder würden leiden und die Politik sei ein schmutziges Geschäft für die Frauen.

Einige von Ihnen: erinnern sich sicher noch an die Abstimmungs-Plakate dazu: sie zeigen Fliegen auf einen Schnuller und das Chaos zuhause, während die Mutter Politik betreibt. Nun eingetroffen sind diese Horrorszenarien nach der Einführung des Frauenstimmrechts 1971 nicht. Was aber eingetroffen ist und sich beharrlich hält, Frauen haben zwar in der Politik die gleichen Rechte, aber Sie sind nach wie vor deutlich untervertreten in den politischen Gremien. Sie alle kennen die Zahlen dazu.

Aus Sicht der Mehrheit unserer Fraktion braucht es staatliche Massnahmen um dies zu ändern. Wir unterstützen den Minderheitsantrag, sind aber der Meinung, dass eine kann-Formulierung und der Verweis auf ein langfristiges Ungleichgewicht da nicht ausreichen. Deshalb beantragen wir, die kann-Formulierung und den Begriff "langfristig" zu streichen. Es braucht einen klaren und deutlichen Auftrag an den Grossen Rat für eine ausgeglichene Vertretung der Geschlechter zu sorgen. Wir bitten Sie daher, unserem Änderungsantrag zu folgen. Besten Dank.

Merci Monsieur Eyer, je passe la parole à Philippe Bender.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, mesdames, messieurs, il fait trop beau pour commencer par une polémique. Je serai donc très modeste et très gentil, en posant une ou deux questions aux parrains et marraines des différents amendements. Et je m'inscris dans la durée, en citant cet article du Confédéré de l'Echo des Alpes, de l'Echo des Alpes qui a succédé, qui a précédé le Confédéré du 15 novembre 1840 et qui dit en mots gravés dans le marbre ces choses. Sans instruction le mot liberté n'a pas de sens. L'ignorant ne peut être libre, il est l'esclave des préjugés et la victime des plus habiles qui l'exploitent. Pour être libre, il faut pouvoir choisir. Et pour choisir, il faut connaître. Malheureusement, je dois constater que les 2 amendements ne me semblent

pas limpides comme l'eau de source. D'abord ne sont pas résolues les questions fondamentales que l'on se pose dans cette salle qui n'est pas un laboratoire mais qui est une assemblée souveraine pour rédiger une constitution cantonale. D'abord se pose la première question. Quelle est la nature et la portée de la disparité entre hommes et femmes ? Certains diront entre les genres. Deuxième question : Quel organe ou quelle commission ou quelle Cour judiciaire peut éventuellement constater les faits et les interpréter ? Troisième question : Quelles corrections peut-il être proposées par un organe ou par une Cour ? Et dans quel sens ? Et quatrième question, imaginons que la disparité soit constatée, qu'elle soit interprétée, comment peut-on agir ? Est-ce au Grand Conseil par exemple pour les élections du Grand Conseil, à refaire les élections, ordonner de nouvelles élections, ou alors à proclamer élus ceux qui l'ont pas été et non-élus ceux qui l'ont été ? Je n'oublie pas le Conseil d'Etat, qui est une autorité exécutive extrêmement importante pour notre canton. Voilà, ce sont là des questions que l'homme de la rue, homo qualunque, l'homme simple se pose, et je dis ceci dans cet esprit que en tout cas il faut éviter cette propension médiatique à nous juger, à nous diviser entre progressistes, conservateurs, entre bons et mauvais. Nous ne sommes pas ici dans la salle du jugement dernier mais dans la salle du Casino, du Grand Conseil. Et je dirais simplement que j'attends ces réponses avant de pouvoir me prononcer, comme disait l'Echo des Alpes en 1848, il faut savoir pour choisir et c'est le comble, le sommet de la liberté démocratique, merci.

Merci Monsieur Bender, la parole est donnée à Natacha Maret.

Maret Natacha, membre de la constituante, Le Centre

Mesdames et messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, nous avons voté mardi sur cet article dans le cadre des droits politiques et il a été refusé par ce plénum. J'ai d'ailleurs moi-même refusé cet article dans le cadre général des droits politiques. Vous me permettrez toutefois aujourd'hui un petit changement de position, la situation étant différente. Il ne s'agit plus des droits politiques dans leur ensemble, mais nous ne touchons ici que le Grand Conseil. Les arguments sont sensiblement les mêmes. La portée est différente.

L'article est non contraignant. Il ne s'agit en aucun cas de quota mais d'incitation, d'un encouragement au changement des habitudes. Le Grand Conseil est le réservoir des espoirs politiques de notre canton, un lieu central des décisions cantonales. S'il ne doit n'y avoir qu'un seul lieu où nous devons avoir une représentation qui tend vers un équilibre, c'est bien celui-là. Si plus de femmes sont élues au sein de cet organe, elles pourront y faire leurs preuves, leur apprentissage politique, faire leur place pour pouvoir ensuite viser plus haut. Nous voulions le mérite, le travail, l'égalité avec cet article dans ce chapitre, nous pouvons atteindre ces objectifs. Pour ces raisons, je vais soutenir le rapport de minorité et vous encourage à faire de même.

Merci. Je passe la parole maintenant à Sophie Bornet.

Bornet Sophie, membre de la constituante, Le Centre

Collège présidentiel, collègues Constituants, nous remettons donc le sujet sur la table. Bien que le temps nous soit précieux, l'article 55 mérite qu'on s'y arrête un instant. Les arguments des uns et des autres n'ont pas changé. Cependant, faisons preuve d'un peu de clairvoyance. L'article dit : la loi prévoit une mesure limitée dans le temps. Quelle mesure ? En raison de son genre, prier un élu en place de céder son siège à une personne non choisie par le peuple ? Mesdames, messieurs, qui ici, aurait été prêt à abandonner sa place pour la confier à une pseudo-minorité ? Ou alors prendre en otage les partis politiques en leur imposant des candidats en raison de leur genre, plutôt que de leurs compétences ? Ou encore contraindre le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat à rééquilibrer ses élus contre le choix fait par le peuple ? Où est la démocratie là-dedans Qu'a-t-on fait du peuple souverain ?

Ne trouvez-vous pas que cet article n'est qu'un miroir aux alouettes, de la poudre aux yeux, de vaines promesses, quasi un manque de considération ? Dans la pratique, il n'est pas

applicable. A propos de nos choix de vote, trop souvent, j'ai entendu, cela ne mange pas de pain. La République n'est pas en danger. Il est de notre responsabilité de pouvoir expliquer à nos concitoyens le bien-fondé et l'application de nos articles. Merci de faire preuve de bon sens.

Merci Madame Bernet. La parole est donnée à Janine Rey-Siggen.

Rey-Siggen Janine, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Je parle au nom du Parti socialiste et de la Gauche citoyenne, mais aussi au nom de toutes les femmes et de tous les hommes qui m'ont élue pour défendre l'article 55 et l'amendement Zukunft. Le bruit court dans les travées que l'article 55 est en danger. Est-ce une ligne rouge supplémentaire ? Une de plus ? Ne trouvez-vous pas qu'il y en a beaucoup de ces lignes rouges brandies comme des armes par cette assemblée ?

Pour moi, pour les femmes de ma famille, mes sœurs, ma fille, ma belle-fille, ma petite fille, pour mes amies, pour mes électeurs et mes électrices, je me lève une fois encore pour défendre l'article 55. J'ai été élue sur des promesses que je me suis efforcée de tenir. L'une d'elles est de défendre une meilleure représentation des genres au sein des autorités politiques. Je ne baisserai pas les bras, je rappellerai encore et encore qu'il s'agit là d'une mesure de simple équité qui attendait depuis longtemps d'être écrite dans un texte fondateur du peuple valaisan. Pour mes électrices et mes électeurs, refuser cet article qui prévoit une répartition plus équilibrée des responsabilités entre les hommes et les femmes, article relativement light, vous en conviendrez, constitue aussi une ligne rouge. Pas de menace dans mes propos. Pas de chantage sur l'issue de cette nouvelle constitution. Ce n'est pas notre manière de faire de la politique. Mais vous avez entre les mains l'occasion de réunir les hommes et les femmes de ce canton sous la bannière de l'égalité. Je vous invite à faire en sorte que nous n'ayons pas à exprimer demain le regret de ne pas avoir été entendues, de ne pas avoir reçu le coup de pouce de cette assemblée pour avancer plus vite vers l'égalité. Je vous invite simplement à donner une chance aux femmes et aux hommes de ce pays pour qui l'égalité n'est pas un vain mot. Acceptez la minorité. Je vous remercie de votre attention.

Merci Madame Rey-Siggen, la parole est donnée à Corinne Duc Bonvin.

Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chères et chers collègues, il y a des matinées comme ça qui débutent par des moments forts. Je dirais des moments historiques dans notre travail de Constituants.

Tout le monde est bien conscient de la portée limitée des articles 55 et du peu de contraintes qu'il entraîne pour le législateur. Néanmoins, nous sommes en Valais et dans notre canton au vu de la place accordée aux femmes en politique, tous les petits pas laissent une empreinte indélébile. Il y a à peine une année, une session des femmes a eu lieu à Berne et, aujourd'hui, plusieurs des 23 pétitions portées par ces dernières aux Chambres fédérales ont abouti et donneront des suites concrètes dans l'organisation de notre pays. La délégation valaisanne de cette session des femmes était la plus nombreuse des délégations cantonales avec parmi elles, une majorité de femmes haut-valaisannes. Ce groupe, dont je fais partie, n'a cessé de croître depuis octobre dernier et toutes ces femmes, ces mères, vos filles et vos petites filles, auront les yeux rivés sur nos votes de tout à l'heure. Alors, chères et chers collègues, ne ratez pas une occasion de montrer qu'en 2022, vous leur faites honneur et que personne dans cette salle n'endosse le rôle du vieux macho rétrograde du siècle passé.

Merci Madame Duc Bonvin. La parole est donnée à Bernard Troillet.

Troillet Bernard, membre de la constituante, Le Centre

Bien madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, je serai court. Je ne répondrai qu'à Philippe Bender puisqu'il m'a interpellé tout à l'heure et pour lui dire que, lui rappeler que s'agissant de l'amendement A47.175 au sujet du Conseil des Etats, le libellé de que nous avons admis est en tous points similaire à celui que nous proposons aujourd'hui. Dès lors, y aurait-il des distorsions à comprendre, mais je n'attends pas de réponse.

Merci Monsieur Troillet, la parole est donnée à Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chères et chers collègues, nous avons beaucoup discuté depuis la lecture de principe au sujet d'une juste représentation des femmes et des hommes au sein des autorités politiques et sur le thème de l'égalité en général, avec à chaque fois un résultat négatif suite à des arguments fallacieux, ressassés ad nauseam. Les femmes ne voudraient pas se sentir des alibis. Elles souhaitent être choisies uniquement pour leurs compétences. S'il y a un défaut de représentation, c'est parce que les femmes elles-mêmes ne s'investissent pas assez. Nous avons là le parfait exemple d'un syndrome de Stockholm féminin. A force de subir ce genre de fadaises, des femmes ont fini par en faire leur credo et cela va jusqu'à hérissier le poil de vieux messieurs comme Bernard Troillet et moi. S'il vous plaît, assez de ce vilain jeu et acceptons cette proposition, qui est la version minimale sur ce thème, un pas de saucisson dans la bonne direction, merci.

Merci Monsieur Schertenleib, la parole est donnée à Florian Evéquoz.

Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci madame la présidente, chères et chers collègues bonjour, j'aimerais tout d'abord adresser un petit mot à mon collègue estimé Philippe Bender pour lui rappeler que l'espèce humaine c'est homo sapiens sapiens, nous sommes donc tous des hommes et des femmes sages et si nous lisons attentivement le texte qui est proposé ici, les réponses à vos questions s'y trouvent. La loi prévoit une mesure limitée dans le temps. Ce n'est pas une Cour, ça n'est pas une décision arbitraire, c'est une loi, c'est le Grand Conseil qui la fixe, qui la discute démocratiquement, qui est soumise au référendum facultatif, que le peuple pourra démocratiquement accepter ou refuser.

J'aimerais juste revenir sur l'historique qui nous amène à cet article qu'on discute aujourd'hui. Vous vous rappelez que dans nos débats préliminaires, on avait plein de dispositions à plein d'endroits qui disaient attention là, il faut une parité, il faut un équilibre. Tous ces articles avaient été refusés avec un argument qui était, je pense assez juste. On veut un article général, on ne veut pas saupoudrer cet équilibre hommes femmes partout dans le projet, on veut un article général. Et puis on ne veut pas de quotas. On veut poser une ambition mais on ne veut pas définir les moyens. C'est ce que cet article qu'on discute maintenant fait. Il pose une ambition, il ne définit pas les moyens, il laisse le Grand Conseil décider des moyens, et c'est un article général qui porte sur les autorités cantonales, la portée limitée dont a parlé tout à l'heure ma collègue Natacha Maret. La République n'est pas encore en danger pour faire une petite allusion à la phrase préférée de mon collègue Cipolla, mais elle pourrait le devenir. Pourquoi je vous dis ça ? Regardez le Parlement de la Ville de Berne, le Parlement de la Ville de Berne est depuis l'année passée à 70% féminin, je cite deux politiciens UDC interrogés dans le Temps, qui nous disent, Niklaus Murner, pendant X années, le Parlement fut une institution masculine, pour ces 4 prochaines années, ce sera un Parlement féminin. J'espère qu'à l'avenir on trouvera un juste-milieu. Daniel Michel autre membre de l'UDC bernoise, je le cite : il y a trop de femmes, c'est une spécificité bernoise qui ne fonctionne pas bien. Il faut une parité. Cet article est un article général. Nous ne demandons pas d'avoir plus de femmes, nous demandons d'avoir un équilibre entre les

représentations des hommes et des femmes, encore une fois une ambition qui sera amenée être concrétisée au besoin par le Grand Conseil. C'est une formulation potestative, la loi peut mettre en place quelque chose si elle constate un déséquilibre. Elle devra définir ce qu'est un déséquilibre. Elle devra définir les mesures qui pourront être des mesures incitatives et des mesures non contraignantes, des mesures qui visent à la promotion, par exemple, des candidatures de celui des 2 sexes qui serait sous-représenté au moment où le déséquilibre est constaté. Ce n'est pas un effet détonateur, c'est une porte ouverte à ce qu'une discussion démocratique très cadrée puisse avoir lieu sur cette question au Grand Conseil. On a l'opportunité aujourd'hui de poser noir sur blanc notre ambition, sans effet détonateur, en reconnaissant que des autorités politiques où il y a un équilibre certain, une certaine forme d'équilibre entre hommes et femmes sont un bénéfice pour la société valaisanne. Merci pour votre attention.

Merci Monsieur Evéquoz, la parole est donnée à Adeline Crettenand.

Crettenand Adeline, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, pour information, je ne suis pas un vieux macho rétrograde et ne subis pas de syndrome de Stockholm. L'argumentaire d'une majorité du groupe VLR est identique à celui fait en 47a, mon Valais est toujours optimiste. La minorité a dit mardi et aujourd'hui encore que ces mesures ne s'appliqueraient uniquement pour le Grand Conseil. Ma question est pourquoi la minorité souhaite des mesures pour l'autorité ayant 42,69% de femmes soit 111 sur 260, ce qui est à mon avis personnel un chiffre proche de la parité et qui va augmenter, j'en suis certaine. Sauf que pour rappel, nous sommes en train de traiter des autorités cantonales, le chapitre 4, les dispositions générales plus précisément, si bien que ces mesures ne s'appliqueraient pas seulement au Grand Conseil, mais également au Conseil d'Etat dont certains souhaitent que l'élection se fasse sans biais, comme on parle de autorités politiques, les membres du pouvoir judiciaire qui sont élus ne devraient pas être pris en compte, tout comme les autorités communales et fédérales. Mon Valais est toujours trop optimiste pour prévoir des mesures. Ce ne sont pas les autorités politiques qui doivent s'élire elles-mêmes à travers la loi mais le peuple qui doit élire ses représentants. Cet article répond à une seule question : est-ce que nous, Assemblée Constituante, faisons confiance aux citoyennes et citoyens en termes d'élection ? Ici, si nous acceptons, nous leur affirmons que ce n'est pas le cas. Et rassurez-vous, nous souhaitons une parité, mais en faisant confiance aux électeurs. Pour rappel, une majorité du groupe VLR propose de suivre la commission et de ne pas accepter cet article ni celui de Zukunft Wallis qui va encore plus loin. Merci pour votre attention.

Merci Madame Crettenand. La parole est donnée à Jérôme Formaz.

Formaz Jérôme, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, je commence ma prise de parole par une citation de Monsieur Abraham Lincoln. La démocratie, c'est le Gouvernement du peuple par le peuple, pour le peuple. Je pense que la phrase est explicite et facilement compréhensible. Pourtant, dans le projet de constitution que nous rédigeons, un certain nombre d'articles vont à l'encontre de notre démocratie, justement la proposition de la minorité 55.226, ainsi que l'amendement 55.227, permettront en cas d'acceptation par le plénum de bafouer la volonté populaire pour satisfaire une catégorie de personnes.

Pourtant, à l'article 39 alinéa 2 du chapitre droits fondamentaux, il est stipulé que la garantie des droits politiques protège la libre formation de l'opinion des citoyennes et des citoyens et l'expression fidèle et sûre de leur volonté. Donc, les 2 propositions sont en conflit avec cet article 39. Autre information que j'ai trouvée sur le site de la Confédération : au 31 décembre 2021, en Valais, on dénombrait 51,96% de femmes et 48,04% d'hommes, de nationalité suisse, âgés de 18 ans et plus. Avec ces chiffres, je peux constater que la gente féminine en âge de vote et d'éligibilité est majoritaire en Valais.

Les partis politiques ont la lourde tâche de présenter des listes équilibrées et les femmes devraient peut-être plus manifester leur intérêt de vouloir contribuer à la vie politique de nos communes, de notre canton ainsi que de notre pays. Mais le choix final est et doit rester aux électeurs. Afin de respecter la décision par les urnes, de rester cohérents avec l'article 30 du chapitre droits fondamentaux et de ne pas favoriser non pas une minorité, mais plutôt une majorité d'électeurs, le groupe UDC et Union des citoyens vous encourage à rejeter la proposition de la minorité ainsi que l'amendement de Zukunft Wallis afin de préserver notre démocratie. Merci pour votre écoute.

Merci, la parole est donnée à Monsieur Sandro Fux.

Fux Sandro, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätztes Präsidialkollegium, werte Kolleginnen und Kollegen, unsere Gesellschaft ist gleichsam zusammengesetzt aus Männern und Frauen. Männer und Frauen, sie können sich gleichsam einer politischen Wahl stellen. Damit ist die Gleichstellung gewährleistet. Würden die Frauen vorwiegend Frauen wählen, dann hätten Sie dieses Gleichgewicht, das sie anstreben wollen. Aber Sie tun es nicht. Sie tun es deshalb nicht, weil das Geschlecht für sie unerheblich ist. Sie wählen einen Vertreter, eine Vertreterin, die Interessen am besten vertritt...verteidigen können und das ist entscheidend, meine Damen und Herren, ich verwehre mich hier gegen solche Artikel die Richtung Quotenregelung gehen und auch die auf eine Einflussnahme auf das Wahlverhalten unserer Bürgerinnen und Bürger abzielt. Die Quote ist kein Instrument emanzipierter Frauen, sie ist das Gegenteil davon. Sie ist das gesetzlich zementierte Eingeständnis unemanzipierter Frauen es ohne Hilfe nicht zu schaffen und es ist der Fallstrick für alle anderen Frauen, die im Wettbewerb bestehen und deren Leistung durch die Quote plötzlich in Zweifel gezogen werden würde. Deshalb lehnen Sie diese Anträge bitte ab. Ich danke Ihnen.

Merci Monsieur Fux, je passe la parole à Lukas Kalbermatten.

Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Werte Präsidentin, werte Anwesende, ich werde mich nicht mehr, als Vertreter der Mitte, nicht mehr zu den einzelnen Argumenten äussern, die sind gesagt worden. Ich möchte noch eine andere Sicht reinbringen. Wir heissen die Mitte. Die Mitte heisst es gibt links ein Pol, umgekehrt rechts ein Pol und Links ein Pol.

Dieser Artikel wird die Verfassung nicht zu Fall bringen. Dieser Artikel bedeutet aber gewissen Leuten in diesem Saal enorm viel. Also, wir sind hier um Kompromisse zu machen. Wenn hier jeder Tag jemand als Verlierer rausgeht, werden wir keine Verfassung bekommen. Also, wir brauchen Kompromisse. Die Formulierung der Minderheit mit der kann-Formel ist wirklich eine schwache, eine schwache Variante und da kann die Mitte sagen: okay, im Sinn des Kompromisses können wir in der Mehrheit unserer Fraktion diesem Artikel zustimmen. Dankeschön.

Merci Monsieur Kalbermatten, la parole n'étant plus demandée, je passe la parole à Fabian Zurbriggen, le président de la commission.

Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Sehr geehrte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ja die Berichtstatterin hat es erwähnt. Wir haben in der Kommission diskutiert, welche Massnahmen könnte man denn anwenden? Und dort haben wir keine überzeugende Massnahme gefunden. Also, laut Bericht von Ammann/Mahon, sind wir ja dort sehr eingeschränkt.

Wir haben das diskutiert, aber haben es dann abgelehnt. Und wenn wir heute die Entwicklung anschauen, an den Universitäten, an Gymnasien, sind mittlerweile mehr Frauen als Männer. Es ist im Begriff, sich zu ändern, die Gesellschaft in dieser Hinsicht. Es ist, es gibt sicher

Hindernisse, die wir mit der Politik nicht aus dem Weg schaffen. Biologischer Natur eine Schwangerschaft schränkt...es ist ein Hindernis vielleicht, ist eine, dass macht es sicher nicht einfach das Leben zu meistern. Das ist etwas, was wir hier in der Politik nicht aus dem Weg schaffen. Es gibt biologische Hindernisse, aber es gibt die Gesellschaft, die die Infrastruktur verbessern kann, damit die Frau trotzdem im Beruf tätig sein kann und auch das ist im Begriff zu ändern. Also ich denke, da können wir zuversichtlich sein, dass sich diese Verhältnisse ändern, dass sich die Infrastrukturen verbessern, um es Frauen zu erleichtern, trotz Schwangerschaften oder trotz Säuglingen ihren Beruf noch weiter nachgehen können.

Diese Infrastruktur wird verbessert aktuell und es wird auch weiterhin noch verbessert, diese Angebote werden immer besser und das ist auch etwas, was sicher notwendig ist. Und wenn wir eben die Entwicklung sehen an den Hochschulen, wo immer mehr Frauen die akademische Laufbahn gehen, wo immer mehr Frauen in hohe Positionen ihre Stellung beziehen können, dann denke ich, dann wird das eine Frage der Zeit sein, wo sich das ändern wird und die Kommission hat die Vorschläge abgelehnt, die 2 Vorschläge abgelehnt und empfiehlt Ihnen das gleich zu tun Dankeschön.

La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)

Merci Monsieur Zurbruggen. Nous allons pouvoir passer aux votes, donc au vote 1, nous confrontons en vert la minorité 55.226 qui donne la possibilité à la loi de prévoir des mesures si la répartition hommes femmes au sein des autorités est durablement déséquilibrée versus en rouge l'amendement 55.227 Zukunft Wallis, la loi doit prévoir des mesures si la répartition est déséquilibrée. En en vert la minorité, en rouge l'amendement Zukunft Wallis. Le vote est lancé. Par 69 voix pour la minorité et 24 pour Zukunft Wallis, vous suivez la minorité.

Au vote 2, nous confrontons la commission, donc pas d'article 55, par rapport au résultat du vote 1, à savoir la minorité M55.226, en vert la commission, en rouge la minorité. Le vote est lancé. Par 66 voix contre 49 et 2 abstentions, vous avez soutenu la minorité.

Nous pouvons passer à l'article 64. Je passe la parole à la rapporteure de la commission, Madame Monika Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Frau Präsidentin, liebe liebe Kolleginnen und Kollegen, guten Morgen. Artikel 64 Information: mit dem Abänderungsantrag 64.228 möchte Appel Citoyen die Behördeninformation auf Verfassungsebene regeln. Mit dieser Bestimmung, deren Wortlaut aus dem Entwurf der ersten Lesung, damals noch Artikel 706, stammt, haben sich die Kommissi... Kommissionäre im Frühling vertieft auseinandergesetzt. Damals hat die Kommission mit 10 zu 1 Stimmen bei 1 Enthaltung beschlossen, den Artikel aus der ersten Verfasst aus der ersten Lesung nicht in den Vorentwurf für die zweite Lesung zu übernehmen. Dies, weil die Mitglieder der Kommission in ihren Beratungen zum Schluss kamen, dass die Bestimmungen zu vage und zu wenig aussagekräftig im Hinblick auf Form, Umfang und Periodizität formuliert sind.

Ebenso waren die Kommissionäre der Meinung, dass die Information der Öffentlichkeit bereits ausreichend gesetzlich geregelt ist. Eine nochmalige Debatte, Abstimmung, über den gleichlautenden Vorschlag hat die Kommission aus diesem Grund nicht geführt. Sie lehnt den Änderungsantrag für diese neue Bestimmung ab.

Merci Madame Holzegger, la parole est donnée à Pierre-Alain Raemy.

Raemy Pierre-Alain, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, je m'exprime au nom du groupe VLR au sujet de l'amendement A64.228 consacré à cet article 64 intitulé "Information", lequel prévoit que les autorités informent le public sur leurs activités. Le groupe VLR a tant sur la

forme que sur le fond été pour le moins surpris de constater que cet article, qui avait pourtant été accepté en première lecture sans vote en l'absence d'amendements, a purement et simplement disparu de la seconde. Sur la forme. Sur la forme, on apprend à la lecture du rapport de la commission, que cette dernière est arrivée à la conclusion que l'article était, je cite, formulé de manière trop vague et peu pertinente en termes de forme, d'étendue et de périodicité. Remarque quelque peu paradoxale dans la mesure où l'idée d'un principe à l'échelon constitutionnel est justement de ne pas entrer dans ce genre de détails. Les commissaires ont, par ailleurs, également estimé que l'information du public est déjà suffisamment réglementée par la loi et la réglementation. Ce qui est exact, mais démontre la pertinence d'inscrire un principe constitutionnel.

Sur le fond. Sur le fond, j'imagine que nous sommes beaucoup à considérer que la notion d'information est très importante, voire déterminante. Nous ne nous y sommes d'ailleurs pas trompés, puisqu'elle apparaît dans divers articles de notre projet, notamment et spécifiquement aux articles 18 et 19 sous les droits de l'enfant et des personnes en situation de handicap. Ou encore plus généralement à l'article 30 sous le titre "Droit à l'information". Des droits garantis qui impliquent, pour les autorités, un devoir d'information que l'article 64 consacre de manière très générale : "Les autorités informent le public sur leurs activités", laissant ainsi au législateur tout le soin de le décliner dans la pratique.

A relever que nous ne ferions pas office de pionnier dans le domaine, puisque tant la Constitution fédérale que celle des autres cantons romands prévoient ce principe d'information au public, notamment la Constitution fribourgeoise dans l'alinéa 1 de l'article 88 reprend et correspond mot pour mot aux termes de notre article 64.

Mesdames et messieurs, chers collègues, compte tenu de ce qui précède et au terme de ces réflexions, le groupe VLR arrive à la conclusion que tant sur la forme que sur le fond, cet article 64 "Information" doit être réintroduit, et vous prie dès lors de bien vouloir soutenir son amendement A64.228. Merci de votre attention.

Merci Monsieur Raemy. La parole est donnée à Pascale Fumeaux.

Fumeaux Pascale, membre de la constituante, Appel Citoyen

Chère présidente, mesdames, messieurs, j'interviens ici pour également défendre l'amendement A64.228 déposé au nom d'Appel Citoyen et du VLR. Pourquoi le réintégrer ?

Il y a plusieurs raisons à cela. Dans une entreprise, tout le monde aime à savoir ce qui se passe au niveau de ses supérieurs, au niveau de la direction, au niveau de son entreprise elle-même. Alors pourquoi ceci ne serait pas le cas auprès de notre canton, auprès de nos autorités. Chacun d'entre nous participe financièrement à son fonctionnement. Il est donc dans notre droit de savoir comment ces finances sont utilisées. Ceci permettrait de renforcer la confiance entre, d'un côté, les citoyennes et les citoyens et, de l'autre, les autorités. De plus, informer le public favoriserait l'adhésion de la population aux actions de l'autorité. Transmettre en toute transparence certaines démarches ou projets auprès de celle-ci, permettrait peut-être d'augmenter leur participation à des démarches citoyennes, favoriserait certainement leur foi en notre système politique et en notre canton.

Informé le peuple permet aussi de valoriser le travail réalisé par les 3'300 employés du canton. Et par là même, d'augmenter leur engagement et leur motivation. Informer permet également de créer les bases d'un dialogue entre les autorités et la population. Informer permet finalement d'augmenter la transparence des actions de l'Etat. Pour toutes ces raisons, merci de soutenir l'amendement A64.228. Merci de votre attention.

Merci Madame Fumeaux. La parole est donnée à Monsieur Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Mesdames et messieurs, je prends la parole dans un but formel et matériel. Tout d'abord dans un but formel pour permettre au comptable Bernard Troillet d'inscrire ma première intervention de la journée.

Maintenant, au niveau matériel, je trouve que la proposition d'amendement est tout à fait pertinente.

Je veux vous livrer mon expérience au Grand Conseil à l'époque où il y avait pas mal de tirage, et nous avons eu une séance du côté du Monvoisin, si je me souviens bien, le service parlementaire, notamment avec les journalistes. Il y avait notamment le vice-chancelier qui était journaliste professionnel à l'époque et il nous avait posé le binôme "décider – informer",. Assez fondamental pour éviter que l'on laisse dans la population des discussions, des suppositions complètement inutiles, et sans doute fausses. Il faut poser le principe que l'on informe spontanément la population, notamment l'électorat. Raison pour laquelle j'adhère inconditionnellement à la proposition d'amendement d'Appel Citoyen et du VLR.

Merci Monsieur Perruchoud. La parole n'étant plus demandée, je la passe au président de la commission, Monsieur Fabian Zurbriggen.

Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Sehr geehrte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, es gibt, eigentlich, der Bericht dem Bericht der Berichterstatteerin nicht viel hinzuzufügen.

Aber in der Kommission waren wir uns einig, dass informiert werden muss, aber eben auch, dass es nicht notwendig ist, dass auf Verfassungsstufe zu schreiben, weil es dort sehr vage formuliert ist und auf der gesetzlichen Ebene genügend geregelt ist. Besten Dank.

La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)

Merci Monsieur Zurbriggen nous allons donc pouvoir passer au vote sur cet article 64.

Donc nous opposons la commission qui n'avait pas mis d'article 64, à l'amendement 64.228 en rouge de Appel Citoyen et VLR, qui souhaite le réintroduire. En vert la commission, en rouge, l'amendement Appel Citoyen-VLR. Le vote est lancé. Par 71 voix contre 43 et 2 abstentions, vous avez décidé de réintroduire cet article 64.

Le chapitre 4.1 est terminé. Nous allons pouvoir passer au chapitre 4.2, Grand Conseil, en commençant par l'article 65. Et je donne la parole à la rapporteure de la commission, Madame Monica Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Danke, Frau Präsidentin, Artikel 65 Funktion des Grossen Rates: die beiden Abänderungsanträge 65.229 und 65.230 von Herrn Edmond Perruchoud wurden von der Kommission abgelehnt. Die Kommissionäre hatten sich anlässlich ihrer Beratungen im Frühling einstimmig für diese Bestimmung analog zur der entsprechenden Bestimmung über die Funktion des Staatsrats in Artikel 80 ausgesprochen.

Vor diesem Hintergrund scheint den Kommissionären die vorliegende Bestimmung über die Funktion des Grossen Rates für die Verfassungsebene klar und verständlich und die von Herrn Perruchoud vorgeschlagene Ergänzung nicht nötig.

Merci Madame Holzegger, je passe la parole à Monsieur Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la Présidente, mesdames et messieurs, donc c'est la deuxième intervention, Monsieur Troillet. Juste pour vous dire, c'est peut-être un problème de Commission de rédaction, le "notamment". Quand on dit que le Grand Conseil s'occupe du pouvoir législatif. Il le fait, c'est juste, mais pas exclusivement. C'est une partie importante de son activité, j'en conviens, mais je pense notamment tout ce qui concerne les naturalisations, c'est le Grand Conseil qui les traite. Ce qui concerne le budget également. Les comptes également. Je trouvais que le "notamment" était justifié. Maintenant on va pas faire une guerre de religions. Je peux penser que la Commission de rédaction devrait introduire ça, sans difficulté. En ce qui concerne le deuxième amendement, plutôt la deuxième proposition d'amendement, vous en êtes encore souverains. J'aurais aimé qu'on prenne connaissance de la loi actuelle sur le rapport des conseils. Où se trouve le principe que les séances du Grand Conseil sont publiques ? Moi, je le trouve pas. Instruisez-moi. On parle du huis-clos dans cette loi, mais pas autrement. Il était un autre point relativement important. J'avais proposé, mais je crois que c'est plus loin, que le Grand Conseil, soit assisté d'un secrétariat général. Vous allez m'aider madame la présidente, je crois que j'anticipe. Et peut-être que Monsieur Troillet là, serait bien inspiré de venir à ma rescousse. En effet, c'est plus loin.

Monsieur Perruchoud, pardon, c'est plus loin dans les articles.

C'est plus loin, alors je vais revenir plus loin. Merci beaucoup, merci. Il y a beaucoup de matière, vous en conviendrez ?

J'en conviens. La parole n'étant plus demandée, je la passe au président de la commission, Monsieur Fabian Zurbriggen.

Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Sehr geehrte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir haben bei allen 3 Behörden kurz und prägnant eine Einleitung was die Funktion ist, die ist sehr allgemein definiert.

Die origin... wie das organisierter wird, wird weiter hinten in einem Artikel genauer erläutert, definiert und auch die Kompetenzen, dass es sich, unter anderem, um eine gesetzgebende Gewalt ist, dass dort weitere Kompetenzen sind, das erschliesst sich aus den später folgenden Artikeln. Besten Dank.

La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)

Monsieur Zurbriggen, nous allons pouvoir passer aux votes. Dans le vote 1, nous opposons l'amendement 65.229 en vert, perruchoud qui veut ajouter le "notamment" versus l'amendement 65.230, en rouge, Perruchoud qui reformule totalement l'article. En vert le 229, en rouge le 230. Le vote est lancé. Par 33 pour le 229 et 6 pour le 230 et 75 abstentions, vous soutenez le 229.

Nous allons maintenant voter au vote 2. En vert la commission face au résultat précédent, à savoir l'amendement 229. En vert la commission, en rouge l'amendement 229 Perruchoud. Le vote est lancé. Par 95 voix contre 20 et aucune abstention, vous avez soutenu la commission. L'article 66 ne comporte pas d'amendement. Nous allons pouvoir passer à l'article... Ah Monsieur Caloz vous demandez la parole ?

Caloz Mathieu, membre de la constituante, VLR

Le groupe VLR souhaite vous proposer pour l'article 67 une motion d'ordre, à savoir séparer les discussions et le vote sur l'alinéa 4 qui concerne le quorum, du reste de l'article.

Nous pensons que les débats gagneront en clarté. Donc je vous propose de voter là-dessus. Merci de votre attention.

La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)

Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur le sujet ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons pouvoir procéder au vote. Un petit instant. Alors nous pouvons procéder au vote. Si vous êtes d'accord avec la motion d'ordre du VLR, votez oui en vert. Si vous n'êtes pas d'accord, vous votez non. Le vote est lancé.

Vous semblez tous à peu près d'accord avec 106 voix contre 6 et 4 abstentions. Nous allons donc accepter cette motion d'ordre et faire les débats en séparant l'alinéa 4. Nous commençons donc ces débats par la rapporteure de la commission, Madame Monika Holzegger. Je vous passe la parole.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Artikel 67 Wahl: Es ist eigentlich unnötig zu sagen, dass es sich hier um den entscheidenden Artikel gehandelt hat, über den die Kommission zu beraten hatte. Wie Sie sich gut vorstellen konnten, können, waren die Diskussionen über die Modalitäten der Wahl des Grossen Rats sehr intensiv und haben viel Zeit in Anspruch genommen. Neben parteipolitischen Überlegungen stand vor allem die Frage im Raum, welchen Sitzanspruch die einzelnen Regionen im Ober-, Mittel und Unterwallis für sich geltend machen können.

Eine Frage, die nicht nur, aber insbesondere für die sprachliche Minderheit im Oberwallis eine grosse Relevanz hat. Sie gab bisher schon Anlass zu vielen Diskussionen. Etliche Analysen wurden gemacht um daraus bestimmte Modelle zu entwickeln, mit dem Ziel, eine mehrheitsfähige Lösung anzubieten. An dieser Stelle, denke ich, gilt es den Kommissionsmitgliedern für die Offenheit und den Respekt zu danken, mit denen wir die naturgemäss konfrontativen Gespräche hier führen konnten.

Die Eintretensdebatte im Plenum im Juni hatte bereits gezeigt, dass der ursprüngliche Vorschlag der Kommission, nämlich jedem der 6 Wahlkreise 5 Sitze fest zuzuteilen und nur die verbleibenden 100 Sitze im Verhältnis der Wohnbevölkerung auf die Wahlkreise aufzuteilen, bei verschiedenen Fraktionen wenig Unterstützung finden wird. Das zeigte sich schliesslich auch an der Bandbreite der eingegangenen Änderungsanträge. Diese gingen zum Beispiel über die Fortführung des Status Quo, das heisst die Beibehaltung der Schweizer Bevölkerung als Berechnungsgrundlage hin zum Systemwechsel mit der Grundlage der Wohnbevölkerung. Sie gingen über die Änderungen in den Wahlkreisen bis zu einem Systemwechsel mit und ohne... bis zu... bis hin zu einem System mit und ohne Sitzgarantie.

Die Kommission hat sich deswegen mehrheitlich dafür ausgesprochen, sich der Debatte noch einmal zu stellen. Jedoch sollte sich die Debatte an den bisherigen Prinzipien orientieren. Zu denen ich eine knappe Mehrheit in langen Diskussionen bekannt hatte, umge... um gegen diese auch ein entsprechender Minderheitenantrag ergriffen worden war. Diese Prinzipien waren: Festhalten am Systemwechsel mit der Berechnungsgrund... mit der neuen Berechnungsgrundlage der Wohnbevölkerung und Festhalten an einer Sitzgarantie um die Auswirkungen des Systemwechsels für kleinere Regionen und/oder Regionen mit einem tiefen Ausländerinnenanteil sowie grössere demographischen Veränderungen abzumildern. Aus diesem Grund hat sich die Kommission in einer Kaskade von 3 Abstimmungen mit den Abänderungsanträgen von 7 Nummer 67.246 der SVPO, mit welchen den Wahlkreisen, Brig und Visp 10 Sitze sowie den Wahlkreisen Sieders, Sitten, Martinach und Monthey 20 Sitze fest zugeteilt werden sollten, beschäftigt. Sie hat sich auch mit dem Abänderungsantrag 67. 245 vom Appel Citoyen befasst, der den Wahlkreis in Brig und Visp, 10 Sitze zuordnen und den Wahlkreisen Sieders, Sitten, Martinach und Monthey 25 Sitze fest zuteilen möchte und im Dritten... in einer dritten Abstimmung hat sie sich dann mit Antrag 67.244 der Grünen befasst, mit welchen nur den beiden Wahlkreisen im Oberwallis je ein fester Sitz zugeordnet werden sollte. Bei diesen Abstimmungen hat sich die Kommission schlussendlich mit 7 zu 3 Stimmen bei einer Enthaltung für den Vorschlag von Appel Citoyen, das heisst die Zuordnung von 10 Sitzen an Brig und Visp, so wie 25 Sitze an Sieders, Sitten, Martinach und Monthey ausgesprochen. Dieser wird

jetzt neu als Kommissionsvorschlag präsentiert. Der Antrag der Minderheit bleibt unverändert bestehen. Die übrigen Abänderungsanträge wurden im Sinne des getroffenen Prinzips von den Kommissionsmitgliedern nicht diskutiert und demzufolge abgelehnt.

Merci Merci Madame Holzegger. Monsieur Vuille vous prenez la parole au nom de la minorité ? La parole est à Monsieur Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, je m'exprime ici au nom de la minorité de la commission 7 concernant l'article 67, alinéa 3. La question du mode d'élection des membres du Grand Conseil est une question sensible, depuis le début de nos travaux. Elle est devenue, dans le cours de ceux-ci, une question centrale pour notre projet de nouvelle constitution.

Comme pour d'autres dispositions institutionnelles, la question est celle de savoir si et comment une protection de la représentation du Haut-Valais doit être mise en place. Vous l'avez déjà entendu lors des débats d'entrée en matière. Cette question est clivante. La commission n'a pas échappé à cette différence de vue.

Elle a cependant d'emblée écarté la solution résultant de la première lecture, qui, semble-t-il, n'a été qu'une proposition par défaut, sortie du jeu des votes en cascade.

La commission est cependant toujours partie du principe que le vote clair du plénum impliquait de ne pas revenir sur la prise en compte de la population suisse comme base de calcul.

Comme vous l'avez lu, la proposition initiale de la commission, dite "du 5 par région population résidente", a été acceptée par 7 voix contre 6. Après les débats d'entrée en matière, force est de constater que la majorité de la commission s'est rendue compte que cette proposition n'avait que peu de chance devant le plénum. Raison pour laquelle, de manière assez étonnante et pour le moins peu cohérente, la commission a donc abandonné sa proposition, pour soutenir l'amendement d'Appel Citoyen dite du 95 25 10 "Population résidente". Cela ne change cependant pas la portée de notre rapport de minorité. En effet, malgré tous les amendements déposés, la question fondamentale reste toujours la même : voulons-nous mettre en place un système pour garantir une protection du Haut-Valais ou non ? Que ce soit 5 par région, 120 -10, 95-25-10 etc. de quoi parle-t-on en réalité ? Sous couvert de discours théorique sur une équité entre régions, la seule vraie question, et c'est celle-là que les citoyens nous poseront, quand ils liront le texte sur lequel ils devront voter, c'est qu'est-ce que cela donne comme résultat ? Et la seule réponse à donner à cette question, n'est pas le discours alambiqué de l'analogie avec le système bicaméral des Chambres fédérales, par exemple. La seule réponse pour chaque système proposé est de savoir s'il y aura 34, 33 ou 32 députés au Grand Conseil pour le Haut-Valais lors de la prochaine législature. Sur le fond, aux yeux de la minorité, 5 par région ou 95 25 10, cela revient donc à adopter un système artificiel, en vue des résultats escomptés pour le Haut-Valais. Artificiel, car il n'a aucune justification en soi. Il ne s'agit pas d'élire d'abord de super députés qui représenteraient davantage leur région et ensuite de répartir les autres. Il faut donc regarder les résultats. Avec 5 par région population résidente, le Haut-Valais gagne un siège à Brigue et aurait donc droit à 34 députés, contre 33 actuellement. Et quels sont les effets sur le Valais romand, 3 sièges de moins dans la région de Sion et 2 de plus à Sierre.

Ainsi, les conséquences de la proposition retenue par la majorité font gagner un siège dans le Haut-Valais tout en créant dans le même temps des distorsions importantes dans les régions du Bas-Valais. Il n'apparaît pas raisonnable aux yeux de la minorité d'aller expliquer aux citoyens de la région de Sion qu'ils vont perdre 3 sièges pour en faire gagner 1 dans le Haut. Et encore moins qu'ils doivent accepter ce sacrifice au nom de la cohésion cantonale, car ils disposeraient d'autres avantages comme les effets de la capitale, comme nous l'avons déjà entendu dans ces travées.

Avec 120-10 population résidente, le résultat serait le même, soit 34 députés pour le Haut-Valais, 1 de plus qu'actuellement. Avec 95-25-10, soit la nouvelle proposition de la

commission, le Haut-Valais resterait à 33 sièges pour la prochaine période, avec cependant des distorsions qui demeurent dans les régions du Bas. Mais ce que l'on omet de dire également dans la présentation de ces propositions, c'est qu'introduire un système qui crée déjà des distorsions actuellement, ne fera qu'en rajouter dans le temps. Voulons-nous déjà réviser cet article dans 10 ans ? Une fois que les tensions entre les régions ne se seront qu'enflammées suivant l'application concrète de ces calculs mathématiques théoriques ? La minorité de la commission est ouverte à trouver des solutions quant à la représentation de la minorité linguistique et culturelle, mais se refuse à sacrifier une région au profit d'une autre. Il faut également rappeler que les méthodes ont des effets pérennes pour le 5 par région, elle favorisera les petites circonscriptions au détriment des grandes. A moyen terme, d'autres régions du Bas-Valais devront voir leur représentation proportionnelle à leur population diminuer ou augmenter sans justification, au profit du maintien, voire de la progression des sièges du Haut-Valais. Avec 95 25 10, l'effet entre les régions du bas est moindre, mais il s'agit toujours de biaiser la réelle proportion de la population pour favoriser le Haut-Valais. Les effets sont davantage inconnus dans le temps. Quelle que soit la construction mathématique choisie, le système démocratique de la représentation proportionnelle à la population devient ainsi totalement biaisé. En définitive, la proposition de la majorité aboutit à la fixation d'un quota de députés pour le Haut-Valais entre 33 ou 34 élus. Avec un effet encore plus indésirable, qui est la tension entre le Haut et le Bas et entre les régions du Bas-Valais, pour lesquels l'impact positif ou négatif est le plus important. La minorité rappelle que R21 a précisément échoué en raison de l'introduction d'un tel quota fixe.

Vous pouvez conclure s'il vous plaît Monsieur Vuille ?

Je suis rapporteur de la minorité, madame la présidente, je peux terminer.

Sous couvert d'une représentation équitable entre les régions, la proposition retenue par la majorité initiale ou nouvelle a les mêmes effets. La minorité ne peut soutenir une telle approche. La minorité de la commission comprend les préoccupations.

Je rappelle après vérification que c'est aussi 5 minutes pour la minorité.

Il me semblait que l'avantage de déposer un rapport de minorité, c'est justement de pouvoir l'exposer mais je vais terminer brièvement. Je vous dis simplement que la minorité de la commission comprend les préoccupations du Haut-Valais et elle a fait la proposition de rester au système simple et démocratique, la répartition des sièges entre les circonscriptions en proportion de leur population résidente, mais qu'elle est ouverte, avec sa proposition, d'avoir une augmentation ou une diminution maximum d'un siège, par rapport à l'élection précédente. C'est une proposition qui n'est pas stigmatisante pour une région, qui a un effet pérenne aussi suivant les effets de la population et qui arrive exactement aux mêmes résultats. Mais que cette discussion a été coupée court lors des débats en commission. Et je conclus en disant que la forte minorité de la commission rejette les propositions qui introduisent un biais dans la répartition proportionnelle et vous invite à soutenir sa proposition, qui aboutit au même résultat mais sans monter le Haut contre le Bas ou inversement. Merci de votre attention.

Merci Monsieur Vuille. La parole est donnée à Monsieur Damien Raboud.

Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Merci madame la présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, voilà un article qui fait parler avec pas moins de 22 amendements et un rapport de minorité. Du côté de notre famille politique, nous avons, comme vous le savez depuis le temps, des convictions politiques mais aussi, mais également philosophiques. Les 2 premiers alinéas suffisent à ce que le canton s'organise par la loi. C'est pourquoi nous avons 2 amendements, les 247 et 252, qui biffent tout simplement les alinéas 3 et 4.

Pour les autres amendements, nous soutiendrons massivement le 67.239 de "Le Centre" qui est le seul selon nous, qui défend et protège la démocratie, le sans biais, voulu par beaucoup semble-t-il ici, le respect de la proportionnelle, du fameux "chaque voix compte", qui nous tient

tous ici aussi à cœur. Et accessoirement mais de façon tout de même capitale, voire vitale pour la réussite de nos travaux, la minorité haut-valaisanne. Selon nous, les Haut-Valaisans n'ont pas à être défendus par des quotas, des artifices de protection ou encore de savants calculs algorithmiques multiplicateurs mais qui à la fin nous divisent.

Vous en conviendrez, nos amis Haut-Valaisans ne sont pas des pandas qu'il s'agit de protéger. Et seule une répartition des sièges en fonction de la population suisse et non-résidente, comme le demande l'amendement, respectera à la fois la démocratie, ainsi que la minorité haut-valaisanne. Notre groupe, qui a le sens du sacré et croit encore dans la notion même de peuple, qui est, pour rappel, un ensemble de personnes vivants en société sur un même territoire et unis par des liens culturels, une mémoire commune des institutions politiques. Le peuple est, avec le territoire et l'organisation politique, l'un des 3 éléments constitutifs de l'Etat, n'acceptera pas que nous dissolvions le peuple du Valais dans ce qui est sa population. La population qui, elle, qui elle n'est rien de moins, rien de plus non plus que l'ensemble des habitants d'une région, d'une ville, d'un pays, etc.

Voilà pour l'avis de notre groupe, je vous remercie et vous souhaite de bons débats.

Merci Monsieur Raboud. La parole est donnée à Fabien Thétaz.

Thétaz Fabien, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chers collègues, le traitement de cet article nous amène à nous poser 2 questions. La première : souhaitons-nous répartir les sièges sur la base de la population suisse ou de l'ensemble de la population résidente ? La deuxième : faut-il accorder une protection spéciale au Haut-Valais, respectivement prévoir une mesure d'atténuation ? Sur la première question, notre amendement 67.240 demande de répartir les sièges sur la base de la population résidente, afin de tenir compte du poids démographique réel des régions. Je ne reviendrai pas sur les arguments maintes fois entendus. Je tiens juste à rappeler aux opposants que non, les enfants, même Suisses ne font pas partie des électeurs. À l'inverse, les lois cantonales s'appliquent à toute la population, indépendamment de la nationalité.

Je rappelle également les effets du statu quo. Celui-ci désavantage les régions de Monthey, Martigny, Sierre et de la région urbaine de Sion, étant donné leur forte population étrangère. Il est temps de passer à un calcul des sièges sur l'ensemble des administrés et plus seulement du potentiel cercle des électeurs. Il en va de la justice et de la justesse du système électoral au cœur de notre système démocratique.

Un passage à la population résidente entraînerait notamment une perte de 2 sièges du Haut-Valais aux prochaines élections. J'en viens donc à la deuxième question. Notre groupe est majoritairement d'avis que le Haut-Valais ne peut pas prétendre aujourd'hui à un mécanisme de protection. Il ne faut pas confondre, comme j'ai pu le lire dans le "Walliser Bote" statut de minorité et besoin de protection. Le Haut est très bien représenté dans les lieux de pouvoir et sa démographie connaît une dynamique positive. Tout siège supplémentaire accordé au Haut se fera nécessairement au détriment des autres régions, puisqu'il s'agit d'un jeu à somme nulle. Or, il faut toujours penser à l'acceptabilité du coût qu'une mesure de protection aurait sur les autres régions. Actuellement, nous ne pensons pas qu'une distorsion du système en faveur du Haut soit légitime. De plus, les propositions de quotas, car il s'agit bien de quotas et nous avons bien compris lorsqu'on discutait de la représentation des femmes, que la majorité de cette assemblée n'était pas très enthousiaste à l'idée de quotas. Donc, ces propositions de quotas, tels que les systèmes 10 20, 10 25 ou 3 fois 5 ancrent dans la durée un système d'abord réfléchi pour ménager les susceptibilités de certains aux prochaines élections.

Nous ne pouvons pas anticiper aujourd'hui les éventuels effets pervers de tels quotas sur les élections dans 30 ou 50 ans. Nous sommes d'avis que le système électoral doit être simple, durable et sans biais. La répartition des sièges doit simplement suivre l'évolution démographique des régions, ni plus ni moins. Protection, non mais atténuation oui, car nous sommes tout de

même sensibles à la question de l'acceptabilité politique dans le Haut-Valais. C'est d'ailleurs notre compromis qui a été choisi mardi pour le Conseil des Etats et nous sommes toujours ouverts aux compromis, lorsqu'ils sont acceptables pour toutes les parties, c'est-à-dire lorsqu'ils impliquent des concessions mutuelles. A ce titre, nous soutiendrons la minorité et avons déposé une proposition de disposition transitoire demandant qu'il n'y ait pas plus d'un siège de différence pour le Haut, respectivement le Centre et le Bas lors des prochaines élections. Nous y reviendrons en temps voulu. Pour ces raisons, nous nous vous invitons à soutenir l'amendement 67.240 du PS et de VLR, et d'instaurer un système simple, sans distorsion, basé sur le poids démographique réel des régions, tel qu'il prévaut sur le plan fédéral et dans la quasi-totalité des cantons. Merci.

Merci Monsieur Thétaz. La parole est donnée à German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, 2 Bemerkungen zu 2 Anträgen in diesem Artikel 67. Zum ersten, zu Absatz 1 dem Vorschlag der Parti-Socialiste, die Wahl ohne Verzerrungen durchzuführen. Bei diesem etwas holperigen Begriff, ohne Verzerrungen, geht es um Mathematik. Es gibt 2 Methoden im Proporzverfahren Proporzsystem die Sitzverteilung vorzunehmen. Die Methode Sainte Laguë und die Methode Hagenbach-Bischoff. Bei der Methode Sainte Laguë werden alle Parteien bei der Zuteilung der Sitze gleichbehandelt. Bei der Methode Hagenbach Bischoff profitieren die grossen Parteien, die kleinen Parteien verlieren. Es geht bei diesem Vorschlag also nicht nur um Mathematik, sondern vorab auch um Gerechtigkeit. Alle Parteien ob gross oder klein werden gleich behandelt. Deshalb muss der Begriff ohne Verzerrung eingeführt werden, damit die Methode Sainte-Laguë zur Anwendung kommt. Eine zweite Bemerkung und die scheint sicher wichtiger zu sein zum Absatz 3 zu den garantierten 10 Sitzen für das Oberwallis und den 25sten 25 garantierten Sitzen für das Unterwallis, gemäss Vorschlag der Kommission. Grundsätzlich, und ich habe das schon verschiedentlich gesagt, ist es meine politischen Überzeugung, dass in diesem Kanton jede Stimme gleichviel zählt. Sei dies eine Stimme in Saint-Gingolph im Chablais oder eine Stimme in Saas Fee im Oberwallis und meine Erfahrung als Grossrat hat mich auch gelehrt, dass es im kantonalen Parlament einige engagierte Grossrätinnen und Grossräte gibt, die Einfluss auf die kantonale Politik nehmen. Umgekehrt sitzen nicht wenige Grossrätinnen und Grossräte in diesem Saal, die nicht oder kaum wahrgenommen werden. Der langjährige Kolumnist Joseph Blatten formulierte es vor vielen Jahren im Walliser Boten einmal so: im Grossen Rat sitzen 30 Köpfe und 100 Hintern.

Ganz unrecht hatte Blatten nicht, Gott hab ihn seelig. Auf diesem Hintergrund spielt es letztlich keine Rolle, ob 2 oder 3 Grossräte mehr aus dem Oberwallis oder dem Unterwallis in diesem Saal sitzen, sondern entscheidend in der kantonalen Politik ist die Qualität der Arbeit und nicht die Quantität der Sitze.

Gleichwohl, in der Politik muss man sich ab und zu bewegen. In diesem Saal ist viel die Rede von Minderheitenschutz für einige Fraktionen, vorab aus dem Oberwallis, scheint der Minderheitenschutz das "pièce de résistance" der neuen Verfassung zu sein.

Nachdem unsere Fraktion Zukunft Wallis am letzten Dienstag schon einen Kompromissvorschlag für das Oberwallis in Bezug auf den Ständerat erfolgreich durchgebracht hat. Und nota bene, und das ist mir heute Morgen aufgefallen, einen Artikel mit dem genau gleichen Wortlaut in Bezug auf die Vertretung der Frauen und Männer in den politischen Behörden genau der gleiche Artikel, der offenbar nicht die Tinte wert ist auf dem gesch mit dem er geschrieben worden ist, unterstützt die Fraktion Zukunft Wallis den Vorschlag der Kommission mit 10 garantierten Sätzen für das Oberwallis und 25 garantierten Sitzen für das Unterwallis und zum Absatz 4 in Bezug des Quorums werde ich mich später äussern. Danke schön.

Merci Monsieur Eyer, la parole est donné à Florian Evéquoz.

Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Chères et chers collègues, madame la présidente, merci, j'ai été, devinez quoi, désigné volontaire pour parler de mathématiques électorales par mon groupe. Allez savoir pourquoi ? German Eyer m'a coupé l'herbe sous les pieds. Je voulais vous parler ici de l'amendement Appel Citoyen 232 et PS Gauche citoyenne qui demande que l'élection ait lieu selon le système proportionnel, sans biais, ohne Verzerrung. Comme l'a dit German Eyer, il s'agit ici de la méthode avec laquelle on convertit le nombre de voix reçues en sièges.

C'est forcément une division. On va diviser le nombre de suffrages par le nombre total. On va obtenir un nombre de sièges. Ce nombre de sièges, ce sera toujours un chiffre à virgule 27,3, 18,2. La question, c'est comment est-ce qu'on résout ces virgules ? A qui est-ce qu'on accorde un siège en plus ? A qui est-ce qu'on accorde un siège en moins ? Est-ce qu'on arrondit vers le haut ou vers le bas ? Il y a plusieurs méthodes qui existent. La méthode utilisée pour le Conseil National, German Eyer l'a dit, c'est la méthode Hagenbach-Bischoff, elle est biaisée. Ce sont systématiquement les gros partis qui bénéficient de cette arrondi positif et les petits partis qui perdent. Et par conséquent, on doit utiliser une méthode qui n'est pas biaisée, qui ne favorise ni les grands ni les petits partis. C'est la méthode qu'on utilise en Valais, "la méthode simple agu" pour répartir les sièges actuellement au Grand Conseil. Ou ça peut-être une autre méthode, comme "la méthode des plus grands restes" qu'on utilise également dans certains contextes. Donc important de ne pas avoir de biais dans la répartition des sièges pour éviter de favoriser systématiquement des gros partis.

Un autre point qui est lié à cela et qui est souvent évoqué, c'est la question des apparentements. Les apparentements existent dans l'élection au Conseil National et ils sont obligatoires dans l'élection au Conseil National pour corriger ces biais. Si vous avez les grands partis qui bénéficient d'un biais qui ont statistiquement trois quarts de sièges en trop, parce qu'ils ont les arrondis positifs, vous multipliez ça par les 26 cantons, vous avez potentiellement une vingtaine, 15-20 sièges en trop, pour le plus gros parti au Conseil National. Évidemment ça va pas. Donc, on a introduit les apparentements, pour que les petits partis puissent se regrouper ensemble en s'apparentant et peser autant qu'un gros.

Ainsi, on n'a plus de biais, ou le biais est mieux équilibré. Par conséquent, si on utilise une méthode biaisée comme Hagenbach-Bischoff pour notre élection au Grand Conseil, on devra mettre en œuvre des apparentements pour éviter les biais. Par contre, si on utilise une méthode sans biais, qu'il y ait des apparentements ou qu'il n'y ait pas des apparentements, ça ne change rien au résultat final. Donc, avec une méthode sans biais, on n'a pas besoin des apparentements. C'est une autre discussion politique avec d'autres arguments politiques sur les bienfaits ou non des apparentements pour de la tactique entre les partis, qui pourra être menée. Dans tous les cas, je vous recommande d'accepter cet amendement d'Appel Citoyen, de demander une répartition des sièges sans biais pour garantir qu'il n'y a pas d'effet mathématique indésirable dans la répartition des sièges. Merci pour votre attention.

Merci Monsieur Evéquoz. La parole est donnée à Lukas Kalbermatten.

Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Werte Vorsitzende, werte Anwesende, Frau Ida Häfliger hat es am Dienstag treffend gesagt, das können wir dem Oberwalliser Stimmvolk unseren Wählern nicht verkaufen und hier beim Grossen Rat geht es gleich weiter. Also reden mal Tacheles, wertes Präsidium, bitte erlauben Sie mir mich kurz ein bisschen meinen unseren meinen Kollegen zuzuwenden, damit Sie merken, dass ich zu Ihnen spreche.

Als wir in einer Gruppe bürgerlicher Vertreter vom ganzen Kanton versuchten Kompromisse auszuhandeln, als es noch Zeit dazu war, wurden wir ausgelacht geächtet von der eigenen Fraktion in der Luft zerrissen, von der Presse ganz zu schweigen. Ich sage heute, damals

waren das die Einzigen, die begriffen haben, um was es hier drin geht, um einen einzigen grossen Kompromiss.

Liebe Delegierte unsere Wandelhallen sind Kommissionen oder Gruppen, wie es unsere bürgerliche Gruppen war. Es braucht Vertrauen in die eigenen Leute, welche in der Wandelhalle verhandeln und feilschen. Dieses haben wir ihnen nicht gewährt und fehlt uns der Bezug zur Realität, zum Wesentlichen? Wird nicht, wer wählt, wenn, wie schlussendlich über diese Verfassung entscheiden? Wenn in diesem Bereich keine Kompromisse gefunden werden, ist die Verfassung gescheitert. Realpolitik? Was ist gewesen? Die Sitze im Grossen Rat wurden über die Schweizer Wohnbevölkerung auf die Bezirke verteilt. Der Verlust der Oberwalliser Sitze ist also einfach und logisch erklärbar und schmerzte dann irgendwie irgendwann so stark, dass der Minderheitenschutz geboren wurde. Seither ist Feuer im Dach.

Was wird nun geschehen? Die Festlegung der Grossratsitze durch die Wohnbevölkerung, statt der Schweizer Bevölkerung, wird das Oberwallis direkt 4 bis 5 Sitze kosten. Der Aufschrei im Oberwallis, das ist CVP-Gehabe. Da hat aber eine Gruppe Unterwalliser Verfassungsräte begriffen, dass es für das Oberwallis wirklich ein Problem ist, ja dieser Entscheid die Verfassung gefährdet. Um dem Oberwallis eine Schmerzpille zu geben, kommt die Variante mit 5 festen Sitzen pro Region ins Spiel. Aber ach! Diese Variante kostet die grösste Region 3 Sitze. Das ist nun wirklich eine Katastrophe! Also muss auch sofort Opium her und so ist die Regel 10-25-95 geboren. Niemand ist glücklich, aber irgendwie schweizerisch, lieber progressiv als logisch und Excel löst alle Probleme. Realpolitik: was bisher geschah. Die 13 Bezirke haben eine grossflächige Verteilung der Grossrätinnen und Grossräte auf das ganze Kantonsgebiet garantiert. Sogar das Lötschental mit 1'400 Einwohnern hat eigentlich fast immer einen Delegierten. Waren Sie schon mal in einem Kanton-, in der Gemeindeverwaltung, hatte Sie Probleme mit dem Altersheim, sollte ihre Schule geschlossen werden? Hatten Sie Unwetterschäden die höher war als ihr Gemeindebudget? Dann wissen Sie, wie gut es ist, einem Delegierten anzurufen, gleich welcher Partei, der bei Ihnen wohnt der das Problem sieht, dasselbe Problem erlebt und der handeln kann. Was geschehen wird? Wir haben nun 6 grosse Regionen, das finde ich richtig. Als Wahlkreise haben Sie aber einen grossen Nachteil. Die Ballungszentren sind auch die Stimmenlieferanten. Also wird das für die Parteien immer interessanter, Kandidaten aus Ballungszentrum zu haben. Den die Kandidaten aus den Bergtäler sind zwar Stimmenlieferanten, aber ihre Chancen gewählt zu werden ist kleiner. Kurzer Einschub: die Delegierten der Bergtäler arbeiten im Talboden, sie kennen beide Probleme, sie kennen die Menschen aus dem Talboden die Probleme der Berggebiete.

Unterwahlkreise würden aber die Parteien dazu zwingen, auch in Randregionen Kandidaten aufzustellen. Zudem geht es vielleicht noch andere Möglichkeiten als den doppelten Pukelsheimer. Geschlechterquoten sind in aller Munde, die Vertretung der Regionen anscheinend aber keiner Erwähnung wert. Was ist wichtiger für den kantonalen Zusammenhalt, denn sie so oft bemühen? Das gleiche Spiel geht weiter mit dem Staatsrat auch da gäbe es wohl eine einfache Lösung, wenn alle ein Auge zudrücken, nämlich 7 Majorz und beim Ausländer-Stimmrecht haben wir die Gemeindeautonomie schon verhindert, das wären Kompromisse, wo jeder lacht aber ein Auge zudrücken muss. Verschiedene Kommissionen haben versucht, den Weg des Kompromisses zu gehen, aber das ist ihnen nicht progressiv genug. Und dann brauchen sie bei jedem zweiten Votum.... *Monsieur Kalbermatten je vous demandrais de conclure par ailleur de rester concentré sur les articles qui nous concernes, Merci...* hier in diesem Artikel haben wir nun einen solchen Kompromiss, die Schmerzpillen und die Opiumvariante 10-25-95 bei der Sitzverteilung und die Möglichkeit in Regionen wenigstens ein Pülverchen zu gewähren, in dem Unterwahlkreise nicht sofort eingeführt, aber wenigstens nicht verunmöglicht werden. Ich bin gespannt, wie lösungsorientiert...

Monsieur Kalbermatten, je vous demendrais de conclure maintenant.

Merci Monsieur Kalbermatten. La parole est donnée à Monsieur Damien Luisier.

Luisier Damien, membre de la constituante, Le Centre

Madame la Présidente mesdames, messieurs, je vais être beaucoup beaucoup plus bref au sujet de l'alinéa 3. Le groupe du Centre suit une ligne claire en matière d'institutions. Comme j'ai déjà pu l'exposer lors du débat sur le Conseil des Etats, nous sommes en faveur d'un système simple, clair et durable.

Dans le cas de l'élection du Grand Conseil, au lieu de monter une usine à gaz pour changer un système sans trop changer le nombre de sièges attribués à chaque circonscription ou région du canton, nous proposons simplement, sobrement, pragmatiquement, de conserver la répartition des sièges en fonction de la population suisse de résidence. Je vous remercie.

Merci Monsieur Luisier. La parole est à Leander Williner.

Williner Leander, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Sehr geehrte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich äussere mich zu unserem Abänderungsantrag A67.241, das heisst zu Artikel 67 Absatz 3 Buchstabe b und zwar in der Form, wie er von der Kommission vor den Änderungsanträgen unterbreitet wurde. Dies als Vorbemerkung.

Wir diskutieren und debattieren hier gemeinsam für eine offene, zukunftsgerichtete Verfassung und für einen geeinten Kanton Wallis. Wir Oberwalliser wurden aber nicht gewählt um unsere Vertretung im Grossen Rat zu schwächen. Das riskieren wir aber, wenn wir als Berechnungsgrundlage für die Zahl der Abgeordneten im Grossen Rat neu die Wohnbevölkerung, und nicht wie bisher die Schweizer Bevölkerung, nehmen. Das Oberwallis als kulturelle, sprachliche Besonderheit, als wichtiger Teil für die Vielfalt des Wallis mit einem bescheidenen Bevölkerungswachstum verliert mit diesem Berechnungswechsel rund 3 Sitze. Also fast 10% seiner bisherigen Sitze. Mit unserem Vorschlag mit je 5 zugesicherten Sitzen pro Region und der Berechnungsgrundlage der Schweizer Bevölkerung für die Verteilung der restlichen 100 Sitze wird der absehbare Verlust unserer Vertretung im zukünftigen kantonalen Parlament abgefeder abgefedert. Was ist aber wichtig? Was hier wesentlich ist. Es geht hier nicht bloss um 2-3 Grossrätinnen und Grossräte mehr, sondern es geht hier um ein wichtiges Zeichen des Respektes gegenüber dem sprachlichen und kulturellen Raum Oberwallis und letztlich um die Zustimmung zu einer neuen Verfassung für das Ganze, für den ganzen Kanton Wallis. Der Kanton Bern macht es uns vor, wie mit einer sprachlichen Minderheit umzugehen ist. Mit einem Bevölkerungsanteil von nicht ganz 6%, werden dem Berner Jura jura bernois 12, 12 Grossrats Mandate von 160 zugesichert. Zusätzlich ein Regierungsrat, wählen sie aus ihren Reihen, und im mehrheitlich deutschsprechenden Biel/Bienne-Seeland wird eine angemessene französischsprechende Vertretung angestrebt.

Wir wollen nicht eine solche Deluxe-Leistung. Wir Oberwalliser sind bescheiden, viel bescheidener. Aber aus unserer Sicht ist es umso notwendiger. Im vorliegenden Verfassungsentwurf bemühen wir uns, für alle möglichen Minderheiten besondere Regeln einzuführen, aber nichts, aber auch gar nichts zählbares für das Oberwallis. Eine Mehrheit des Verfassungsrates hat sich sogar für das Wahl und Stimmrecht für die Niedergelassenen, Nicht-Schweizerinnen und nicht Nicht-Schweizerinnen und Einwohner auf Gemeindeebene ausgesprochen. Das ist ein Novum, welches im Oberwallis grossmehrheitlich nicht verstanden wird. Und jetzt kommt die Crux: die ausländische Wohnbevölkerung soll zu unserem Nachteil bei der Sitzverteilung im Grossen Rat mitgerechnet werden und einem Teil von diesen Personen gewähren wir politische Mitsprache auf Gemeindeebene und wir Oberwalliser werden dadurch indirekt bestraft, indem wir mit weniger Sitze im Grossrat vertreten sein werden? Welche Logik? Wer versteht das? Ist das wirklich die Absicht des Verfassungsrates? Wollen wir einen gespaltenen Kanton oder sind wir gemeinsam in der Lage, eine Lösung zu finden, welche ein wichtiger Beitrag für die Einheit des Kantons ist.

Meine Damen und Herren, es wird viel über die Einheit gesprochen in dem Sinn bitte ... *Merci de conclure Monsieur Williner* ... unterstützen Sie unseren Beitrag. Ich habe gesprochen. Danke. Ahh... 8 Sekunden.

Merci beaucoup, la parole est donnée à Madame Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et citoyens

Madame la présidente du Collège présidentiel, chères et chers collègues, nous sommes toutes et tous conscients que les questions de représentation du Haut-Valais dans les différentes instances politiques est un sujet important et sensible au sein de la Constituante. Le nombre d'amendements déposés sur l'élection au Grand Conseil reflète bien ces tensions et les points de vue parfois très différents entre le Haut-Valais et le Valais romand. Pour le groupe des Verts et citoyens, il est important de faire preuve d'honnêteté dans cette discussion, en particulier sur l'alinéa 3. La majorité des propositions de garantie de sièges qui sont sur la table, visent toutes à protéger la minorité du Haut-Valais. Plutôt que de proposer de graver dans le marbre sur le long terme un nombre fixe de députées et députés dans les 3 régions, notre groupe a déposé un amendement qui propose de reconnaître le Haut-Valais comme une minorité qui doit être protégée en garantissant un siège pour la région de Brigue et un siège pour la région de Viège.

Indépendamment du choix final de cette assemblée, je tiens à m'adresser à mes collègues Haut-Valaisannes et Haut-Valaisans. Si votre devoir au sein de la Constituante, comme nous l'avons déjà entendu, est de défendre le Haut-Valais, vous devez également prendre en compte que cette Constitution s'écrit pour l'ensemble du canton et devra être faite de compromis, autant pour le Valais romand que pour le Haut-Valais. Notre position ne fait déjà pas l'unanimité au sein de la population francophone, dont beaucoup ne comprennent pas que l'on puisse accorder une garantie de sièges pour le Haut-Valais. Notre proposition est un signe d'ouverture par rapport au Haut-Valais au-delà de laquelle nous ne pourrions aller. Merci pour votre attention.

Merci Madame Vuagniaux, la parole est donnée à Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Werte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, wenn man Ihnen hier zuhört, one vote one person, also jede Stimme, soll gleichviel Wert sein. Es dürfe keine Verzerrungen geben. Ja keine Quoten, ja keine Privilegien. Niemand soll auf Kosten des anderen profitieren. Das waren ihre Worte. Das sind ihre Argumente.

Wenn Ihnen das wirklich ein Anliegen ist, wenn Sie wirklich einen Vorschlag ohne Privilegien und ohne Verzerrungen wollen. Dann gibt es den Abänderungsantrag 235. Der Wahlkreis der ist der Kanton, das ist einfach und Verständnis. Weil eines wird gerne vergessen, auch die Regelung, wie Sie aktuell in Kraft ist. Auch die beinhaltet Privilegien, auch die verursacht Verzerrungen und zwar Verzerrungen zugunsten des Unterwallis. 2021 haben im Bezirk Leuk, 73% der Bürgerinnen und Bürger gewählt, im Bezirk westlich Raron 71%. Die Wahlbeteiligung in Monthey, die betrug aber lediglich 48%. Dennoch hat aber der Bezirk Monthey 17 Grossratsmandate garantiert, egal wie wenig Bürgerinnen und Bürger wählen gehen. Der Bezirk Monthey stellt 17 Abgeordnete. Und dies hat zur Folge, dass eine einzelne Stimme eines Bürgers in Monthey eben vielmehr Wert hat, vielmehr Gewicht hat, als eine einzige Stimme im Oberwallis. Im Unterwallis braucht es 905 Wähler für einen Sitz. Im Oberwallis waren es über 1'100 Wähler für einen Sitz. Das zeigt das aktuelle System, damit hat eine einzelne Stimme ein einzelner Wähler aus dem Unterwallis eben mehr Gewicht, als es eine Oberwalliser Stimme macht. Wenn man nun etwas ändert, wie Sie es wollen. Sie wollen ja neu, statt der Schweizer Bevölkerung, die Gesamtbevölkerung als Referenzwert nehmen, dann würde man diese Verzerrungen erneut weiter verstärken. Weil man würde Menschen Gewicht geben, die sie selbst nicht auf kantonaler Ebene abstimmen lassen wollen und dadurch käme die Verzerrung erneut grösser, erneut eine Verzerrung zugunsten des Unterwallis. Die Verzerrung würde über 30% betragen. Also, sie

müssen sich auch bewusst sein. Heute in diesem Kanton ist das Unterwallis privilegiert und nicht andersrum, wie Sie es immer darstellen. Mit der Änderung, dass man eben neu die Gesamtbevölkerung zur Verteilung heranziehen würde, würde das Oberwallis auf einen Schlag massiv verlieren und damit erneut klar benachteiligt. Aus diesem Grund haben wir verschiedene Abänderungsanträge hinterlegt. Der eine Vorschlag eben dieser Wahlkreis ist der Kanton. Ein System, das auch der Kanton Neuenburg kennt. Man vermeidet Spannungen, man vermeidet Verzerrungen, ein einfacher Proporz über den gesamten Kanton die Bevölkerung wählt ihr Parlament und ihre 130 Abgeordneten.

Daneben haben wir weitere Anträge hinterlegt. Einerseits verlangen wir die Abstimmung zum ursprünglichen Kommissionstext, dieser erscheint uns sinnvoll. Wir haben gemeinsam beschlossen, dass es 6 Regionen gibt und diese Regionen, diese sollen ihre Bedeutung ihr Gewicht auch in der neuen Verfassung erhalten. Und daher erscheint es uns richtig, dass man jede Region, 5 Sitze zu spricht. Dies würde den kantonalen Zusammenhalt stärken und auch für ein langfristiges Gleichgewicht sorgen. Abschliessend möchte ich betonen, dass die SVP-Oberwallis keine Verfassung akzeptieren wird, welche das Oberwallis hat sprachliche und kulturelle Minderheit in diesem Kanton benachteiligen wird. Aus diesem Grund bitte ich Sie, zumindest beim Status Quo zu bleiben, also die schweizerische Wohnbevölkerung heranzuziehen oder eben nicht auch einen weiteren Systemwechsel zu wagen, nämlich dass man neu die Gesamtbevölkerung heranziehen würde, da haben wir gemeinsam mit le Centre einen Abänderungsantrag eingereicht wir freuen uns, dass wie Herr Raboud es ausgeführt hat, zumindest dies auch die SVP Unterwallis dann unterstützen wird. In diesem Sinne bitte Sie, haben wir Mut zu einem stabilen und langfristig auch ausgewogenen Parlament und stimmen daher heute, für einmal, für das Oberwallis. Besten Dank.

Merci Monsieur Amacker, la parole est donnée à Oliver Derivaz.

Derivaz Olivier, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chers collègues, je vous remercie. Je ne parlerai ici que de l'option de prévoir un comptage des voix en fonction non seulement des circonscriptions électorales, 6 en l'occurrence, selon la proposition de la commission que nous soutenons, mais encore en sous-circonscriptions ou en sous-arrondissements. Cela a déjà causé beaucoup de débats en commissions 1 et 2 ou en plénum. On pourra donc être bref. Je le dis d'emblée, notre groupe n'est pas favorable aux sous-arrondissements. Notre groupe est aussi un partisan de la simplicité, comme j'ai eu le plaisir de l'entendre de la bouche du groupe du Centre. Or, précisément, le groupe du Centre nous propose ici de compliquer les débats. C'est une contradiction que je souligne. Le système des sous-arrondissements est bien trop compliqué et peu lisible. La répartition des sièges en cascade, en cataracte devrais-je dire, aboutit à des résultats inattendus, bien trop éloignés de l'intention de vote initial des électeurs. La justification des sous-arrondissements réside dans la garantie désirée que le maximum de portions de territoire soit représenté à tout le moins si j'ai bien compris cette proposition. Une garantie, encore une. Le système proportionnel par nature se pervertit chaque fois que l'on introduit dans la répartition des sièges d'autres critères que l'appartenance au parti dont on a choisi la liste. Ainsi en va-t-il de critères régionaux, de quotas, quelle qu'en soit la justification, de garantie de sièges minimaux, etc. Nous sommes d'avis que la bonne représentativité des régions doit se faire non pas au moment du comptage des voix mais dans la composition des listes. Nous partageons en cela les avis exprimés lors de la procédure de consultation. Je me permets de vous le rappeler.

Nous vous proposons donc de rejeter l'amendement du Centre et die Mitte 67.237. Je vous remercie.

Merci Monsieur Derivaz. La parole est donnée à Monsieur Sandro Fux.

Fux Sandro, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätztes Präsidialkollegium, werte Kolleginnen und Kollegen, ich äussere mich ergänzend zum Antrag 67.235 der SVPO für einige unter Ihnen mag es verwegen oder gar abenteuerliche klingen, dass wir einen einzigen Wahlkreis, nämlich das gesamte Kantonsgebiet ins Feld führen.

Neu ist dieser Vorschlag allerdings nicht. Die SVPO fordert dies bereits früher. Das Volk hat 2015 2 Versuche zur Anpassung des Wahlsystems abgelehnt. Einerseits die Reform der Institutionen besser bekannt als Reform R21, die als partielle Totalrevision der Kantonsverfassung initiiert wurde. Diese 6 Wahlkreise vor. Und andererseits, die Volksinitiative "jede Stimme zählt", welche 3 Wahlkreise vorschlug. Wie Sie wissen, hatte das Bundesgericht festgestellt, dass das damalige Wahlsystem im Kanton Wallis nicht mit den Regeln der Bundesverfassung in Einklang stand. Nachdem das Volk also zwei Matchbälle ins Leere schlug, musste der Staatsrat umgehend reagieren um für die Wahlen 2017 ein bundesrechtskonforme System einzuführen. Im Grossen Rat wurde 2016 dann ein Dekret vorgelegt, dass die Einführung des Doppelproporz Systems und 6 Wahlkreise vorsah. In der damaligen Debatte hatte sich die SVPO im Grossen Rat bereits für einen einzigen Wahlkreis ausgesprochen. Die SVPO hat das Volk gehört, welches sich schon gegen 6 und 3 Wahlkreise gestellt hatte. Anders die Mitteparteien, die stets für eine grosse Zersplitterung in möglichst viele Wahlkreise stimmen. Das Motiv dahinter war unverschämt klar, nämlich blanker Machterhalt in kleinen Wahlkreisen haben es die altgedienten C-Parteien mit ihren unkritisch folgsamen Familienc clans und Traditionswähler einfacher, seitdem das Mehrheitsregime der alten CVP gebrochen ist, haben solche Mätzchen glücklicherweise nur wenig Chancen mehr. Entscheidend muss für uns alle sein, dass wir ein mögliches gerechtes und den Wählerstärken entsprechendes repräsentatives System etablieren. Mit nur einem einzigen Wahlkreis erreichen wir das. Es kommt zu keinen Verzerrungen mehr. Rundungseffekte fallen fast gänzlich weg. Fixe Sitzzuteilungen erübrigen sich und damit auch die Gewichtung nach Schweizer oder Gesamtbevölkerung.

Stattdessen befeuern wird die regionale Wahlbeteiligung, denn es könnten Sitze über ein bisher starres Fixum hinaus geholt werden. Der politische Wettbewerb zwischen den Regionen wird viel besser spielen, und dass hilft schliesslich unserer Demokratie zweifelsohne. Altstaatsrat Maurice Tornay hatte unseren Vorschlag bereits 2016 im Grossen Rat vortrefflich kommentiert. Nur ein Wahlkreis bedeutet nicht nur eine Entwicklung, sondern eine regelrechte Revolution des Wahlsystems.

Wer wäre zu einer solchen Revolution fähig, wenn nicht dieser Verfassungsrat? Ich danke Ihnen für ihre Unterstützung.

Merci Monsieur Fux, la parole est donnée à Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames, messieurs deux remarques ou deux éléments dans mon intervention. Premier élément : le retour des sous-arrondissements souhaités par certains groupes.

J'avais prévu de développer un tout petit peu le point de vue défendu par Appel Citoyen. L'essentiel a été dit par Monsieur Derivaz. Tout l'argumentaire nous convient parfaitement. Nous sommes étonnés, à vrai dire, qu'au moment où nous passons du stade des districts à la création largement admise des 6 régions, on puisse réintroduire un sous-système qui relève de la tradition, de l'épicerie et de la complexification inutile du décompte des voix. Donc, nous sommes totalement opposés au retour des sous-circonscriptions.

Deuxième observation concerne la prise en compte de quelle population pour la détermination du nombre de sièges. La population suisse prise en compte a l'avantage, bien sûr, d'être un modèle connu, d'être un modèle relativement pragmatique et de changer quasiment rien à l'existant. Seulement à nos yeux, si nous tenons compte du fait qu'il s'agit de l'élection du Grand

Conseil, que le Grand Conseil est le Parlement, c'est-à-dire le lieu où s'élaborent les lois, et que les lois, par définition, s'appliquent à toutes celles et tous ceux qui vivent sur ce territoire, nous trouvons injuste que seule la population suisse puisse être prise en compte pour savoir quel nombre de délégués peuvent être adjoints ou figurer au sein de ce Parlement. C'est pourquoi, du côté d'Appel Citoyen, nous sommes inconditionnellement pour la prise en compte de la population résidente. Cela dit, nous constatons, effectivement, que l'application sans modèle correcteur de la prise en compte de la population résidente, a des effets sur certaines régions du canton. Des effets négatifs se situent à la démographie et à la constitution de cette population. En particulier pour la partie germanophone. C'est pourquoi, du côté d'Appel Citoyen, nous sommes relativement partagés quant au choix à faire mais tous nous sommes sensibles au fait que l'on adopte soit un modèle correcteur pour la partie germanophone ou pour l'ensemble du canton, limité dans le temps, qui est un peu le modèle du rapport de minorité. Soit le modèle du nombre de sièges bloqués, et celui qui nous convient le mieux et qui nous paraît le plus équitable, est celui du 10-25. Donc, du côté d'Appel Citoyen, les voix sont partagées entre un modèle ou l'autre mais sur la base de la prise en compte de la population résidente. Merci.

Merci monsieur Lovey. Madame Holzegger vous êtes rapporteure. Vous vous exprimez à titre individuel ? Vous avez la parole Madame Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Dankeschön. Ich möchte mich in meinem eigenen Namen äussern. Nicht mit,... nicht mit Zahlen gewinnt man Abstimmungen sondern mit Emotionen.

Dieses Zitat konnte man heute Morgen im Walliser Boten lesen, der Journalist, der unsere Debatten verfolgt hat das geschrieben. Und ich finde, das trifft auch noch, den Kern unserer Debatten hier.

Es wird jedes Mal sehr emotional, wenn es bei 2 Themen, wenn es 2 Themen hier im Saal Diskussionen gibt, nämlich zur Frauenvertretung und zur Regionsvertretung.

Und ich möchte es da, da muss ich schon manchmal schmunzeln, wenn ich der Linken und der rechten Seite zuhören, wie Argumentationen gemacht werden, die dann so nicht in in... nicht konsistent sind. Wenn die Linke sagt, es braucht Quoten, es braucht Garantien für die Frauenvertretung. Bei der Regionsvertretung, namentlich für das Oberwallis, dann aber wieder sagt es braucht sie nicht. Und das Gleiche gilt natürlich für die rechte Seite mit den umgekehrten Vorzeichen. Also das bringt mich manchmal schon ein bisschen zum Schmunzeln. Ich möchte es mit der Aussage halten von Lukas Kalbermatten heute Morgen, der gesagt hat: wir sollten dafür sorgen, dass niemand als Verlierer vom Platz geht. Wir sind 130 gewählte Verfassungsräte und ich glaube wir haben eine Aufgabe, nämlich zu sorgen... dafür zu sorgen, dass in wichtigen Themen, zentralen Artikeln ein Gleichgewicht entsteht und niemand als der Verlierer vom Platz gehen muss. Und zu diesen wichtigen Themen gehört die Frauenvertretung. Und ich hoffe, Herr Bernard Troillet heute hat festgestellt, dass ich bei der Frauenvertretung euch mich in der Kommission noch gegen den Artikel 55 ausgesprochen habe über meinen Schatten gesprungen bin. Ich möchte Sie jetzt bitten, dass wir zur der Regionenvertretung für das Oberwallis auch über unseren Schatten springen können. Wenn Sie sich eine Waage vorstellen, zum Thema der Minderheiten Minderheitenschutz für die Frauen, gab es verschiedene Artikel wir haben über 47a gesprochen, wir haben über Artikel 55 gesprochen. Bei einem hat sicher die Frage von Frauenvertretung nicht durchgesetzt, dem anderen schon. Die Waage hält sich im Gleichgewicht, niemand geht als Verlierer vom Platz. Thema Minderheitenschutz für das Oberwallis: da gibt es auch viele verschiedene Artikel, die in diese Waage hinein spielen. Wir haben den Ständerat, wir haben den Grossen Rat und wir haben den Staatsrat, Ständerat die Abstimmung haben wir schon gesehen. Staatsrat das kommt noch, wird wahrscheinlich schwierig werden so wie jetzt die Positionen sind, aber beim Grossen Rat, da haben wir hier jetzt die Möglichkeit, und da spreche vor allem meine Kollegen aus dem Unterwallis an, zu schauen, dass diese Waage im

Gleichgewicht bleibt, und dass eben niemand, und jetzt hier das Oberwallis, als Verlierer vom Platz gehen muss, Danke.

Merci Madame Holzegger, la parole est donnée à Pierre Darbellay.

Darbellay Pierre, membre de la constituante, Le Centre

Madame la présidente de l'assemblée, chers collègues Constituantes et Constituants, voici que je me lève à nouveau pour la défense des sous-arrondissements électoraux.

Aujourd'hui, je le fais au nom du groupe du Centre. En lecture de principes, le rapport de minorité 3.1 souhaitant garder les sous-arrondissements électoraux a été refusé à 55 voix contre 54 et 2 abstentions. Ce rapport de minorité avait la teneur suivante : les membres du Grand Conseil sont élus au sein de 6 arrondissements subdivisés en sous-arrondissements. En première lecture, le groupe du Centre défendait la formulation suivante : "la loi instaure des sous-circonscriptions électorales." Pour cette deuxième lecture, avec notre amendement 237, nous vous proposons un compromis intelligent qui laisse une porte ouverte. "La loi peut prévoir des sous-circonscriptions électorales". Ce compromis a été trouvé par la Constitution vaudoise à son article 93. En première lecture, Monsieur Philippe Bender posa la question suivante : on parle ici de sous-circonscriptions, lesquelles ?

Je lui réponds, certes avec un peu de retard, qu'il n'est pas de rang constitutionnel de définir avec précision les limites des sous-arrondissements. D'ailleurs, en lecture de principe et en lecture 1 aucun découpage précis de ces sous-arrondissements n'a été proposé. De plus, il insiste, en aucun cas dans notre texte nous avons défini le contour des 6 régions. Nous avons simplement mentionné le nom des villes autour desquelles elles gravitent. Concernant les sous-arrondissements, laissons le soin aux lois de les réfléchir et de dessiner ou non d'ailleurs. Pourquoi avoir peur de cette ouverture ? Comme premier argument directement lié au nombre de députés, notre plenum a souhaité en garder 130 et aussi 130 suppléments. Supprimer les sous-arrondissements électoraux reste contraire à cette volonté et ainsi ce nombre de 260 perd sa signification.

Comme deuxième et nouvel argument, j'ai pensé à une situation non souhaitable, celle d'une ville ou plutôt celle d'un village, se retrouvant systématiquement surreprésenté au Grand Conseil. Vous me direz que c'est déjà le cas actuellement. Je rétorquerai simplement que ce phénomène sera amplifié sans les sous-arrondissements.

Comme dernier argument qui me vient du cœur et qui est très personnel, j'affirmerai que notre Constituante a traité allègrement la répartition des sièges entre population suisse ou résidente, entre le Haut et le Bas, mais nous nous sommes donnés bien peu de temps et d'énergie pour traiter des sous-arrondissements. Pourtant, à mon sens, ils restent le garant d'une politique cantonale de proximité.

Finalement, comme petit rappel, j'insiste sur le fait que l'instauration de sous-arrondissements électoraux ne favoriserait aucun parti, le résultat serait le même. De plus critiquer le système bi-proportionnel en lui trouvant un calcul mathématique difficile, c'est omettre que le système proportionnel simple n'est lui aussi pas si simple. Qui pourrait calculer le résultat d'une élection avec 30 candidats, 10 listes et un joli panachage pour favoriser certaines candidatures, tout cela sans l'aide d'un ordinateur ? Pour terminer ma prise de parole, je répéterai qu'il demeure important de laisser une possibilité de garder des sous-arrondissements. Cette porte ouverte permettra un meilleur accueil de nos travaux par la population valaisanne et donnera également davantage de souplesse au Parlement qui, dans sa sagesse, saura s'il est nécessaire ou non d'introduire des sous-circonscriptions électorales. Merci pour votre attention et de soutenir l'amendement de 237.

Merci Monsieur Darbellay, la parole est donnée à Monsieur Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Tout a été dit, donc le silence serait d'or. Au sujet de la population à prendre en considération, je me trouve avec les Jaunes apparemment notamment, cela a été indiqué par Monsieur Lovey, que vous preniez en considération des gens qui vivaient sur le territoire. Un canton est une communauté, une communauté politique et participent au destin de cette communauté, ceux qui sont membres de cette communauté. Vous ne pouvez pas voter pour le club de football qui n'est pas le vôtre. Ici, si on est rigoureux intellectuellement et politiquement, seulement les gens, comme je l'avais mis dans la proposition d'amendement, qui ont la nationalité suisse, devraient être pris en considération.

Monsieur le professeur Evéquo, vous parlez sans biais, vous auriez mieux fait parler sans distorsion, on comprendrait, sauf à dire que la proportionnelle en elle-même est déjà un système faussé. La proportionnelle n'est pas mathématique. Comme vous le savez mieux que moi. Donc, on rajoute encore une inconnue, une difficulté, à un système qui existe.

J'ai participé sous la présidence du redoutable conseiller d'Etat de l'époque Thomas Burgener avec le camarade German Eyer, à R21. On a vu la difficulté qu'il y avait à trouver un système électoral qui soit simple et compréhensible pour l'électorat. C'est extrêmement difficile. La première chose que le camarade Thomas a dit, vous prenez vos calculettes, vous les jetez par la fenêtre. Il faut arrêter de faire des calculs en fonction du résultat, il faut gérer, in abstracto ce que l'on fait dans l'intérêt du canton. Le système doit être, comme je l'ai dit, in abstracto et non pas des spéculations et des jeux politiques.

Ce qui est proposé ici, mon cher président de commission, c'est relativement artificiel, c'est pas compréhensible pour la majorité de la population, le préciput de 5 sièges. Vous justifiez comment ?

J'aimerais conclure en étant dur et ferme. Le travail de votre commission n'est pas au niveau de l'attente de ce Parlement. Il faut vraiment qu'on reprenne le travail à fond. Et j'aimerais savoir pourquoi les professeurs Mahon et Ammann n'ont jamais été sollicités pour essayer de nous aider, de venir proposer des solutions pragmatiques. Lorsque Pascal Mahon avait fait une conférence à Bramois, il m'avait remis ce document extrêmement intéressant "quel mode d'élection?". Il y a beaucoup de choses à apprendre des professionnels. Je ne suis pas dans un domaine aussi pointu que l'élection qui doit correspondre à la loi, à la Constitution et aux attentes de la population. Aussi, en parlant de sous-arrondissements tout à l'heure, j'ai vécu le Pukelsheim, incompréhensible pour presque tout le monde. Je crois qu'en Valais, on pourrait dire que le seul qui comprenait le Pukelsheim, c'était Maurice Chevrier, les autres, c'est pas compréhensible. Alors, les sous-arrondissements, c'est amplifier la difficulté. J'avais proposé à l'époque de créer 3 régions politiques, Haut, Centre et Bas. Tout simplement pour casser le déséquilibre entre la partie germanophone et la partie francophone. Plus j'y pense, j'ai pas le Saint-Esprit avec moi malheureusement, plus j'y pense, plus je crois que c'est la seule voie qui est possible pour prendre en considération les attentes légitimes du Haut-Valais sans avoir l'impression de leur faire un cadeau, c'est-à-dire de leur donner ce qui leur revient mathématiquement en fonction de la démographie. Je serais assez enclin à dire on renvoie le projet avec un mandat précis et limité dans le temps. On sait qu'on joue le chrono pour venir avec un projet vraiment novateur. Si Mahon et Ammann ne veulent pas travailler, je vous mets en relation avec Tanquerel de Genève.

Veillez conclure Monsieur Perruchoud.

La parole est donnée à Monsieur Mathieu Caloz.

Caloz Mathieu, membre de la constituante, VLR

Chères et chers collègues, vous m'avez beaucoup entendu sur ce sujet. Permettez-moi aujourd'hui d'apporter la contribution du groupe VLR.

En matière d'élection proportionnelle, chaque voix doit avoir le même poids. Par conséquent, le groupe VLR rejette tous les amendements visant à distordre d'une quelconque manière le système proportionnel pur, y compris la version proposée par la commission.

S'agissant de l'amendement 232 proposé par Appel Citoyen et le groupe PS et Gauche citoyenne, si nous sommes d'accord sur le fond que le système doit être sans biais, sans distorsion, peu importe, il s'agit pour notre groupe d'un retour incompréhensible à la lecture des principes. Pour rappel, le terme sans biais avait été biffé du projet car il n'avait pas de signification juridique et nous avons estimé à l'époque qu'il n'avait pas à figurer dans une constitution.

S'agissant de la solution miracle 235 proposée par le SVPO, à savoir "la circonscription est le canton", contrairement au Conseil d'Etat dont on a longuement discuté mardi, les députés représentent ici avant tout leur région, aussi le Valais entier, bien entendu, par ricochet au Grand Conseil. Il est à notre sens impensable d'introduire aujourd'hui une circonscription électorale unique qui aurait pour effet immédiat, vous le savez même sans le dire, de sur-représenter le Haut-Valais.

S'agissant de l'amendement 237 proposé par Die Mitte, Le Centre, il est également incompréhensible à notre sens que le Centre n'ait pas encore fait le deuil des sous-circonscriptions électorales. Le premier vote du plénum au stade de la lecture des principes l'a confirmé; en deuxième lecture, la commission avait changé d'avis, c'était revenu, la suppression des sous-circonscriptions électorales par le biais d'un rapport de minorité. Au stade de la première lecture, ce rapport de minorité avait été accepté par 64 voix pour, contre 37 et 4 abstentions. Le débat a donc déjà eu lieu 2 fois. Il n'est à notre avis pas nécessaire d'y revenir ici. Au surplus, le groupe VLR rejette tous les autres amendements qui protègent directement ou indirectement le Haut-Valais, à savoir notamment l'amendement 67.245 d'Appel Citoyen, sur lequel le vote est demandé puisque cet amendement a été repris à son compte par la commission. L'amendement 67.241 du CSPO, l'amendement 67.242 de Monsieur Edmond Perruchoud et l'amendement 67.246 du SVPO.

Je l'ai dit en introduction, le groupe VLR est favorable au système proportionnel pur, sans biais d'aucune forme que ce soit. Je vous encourage donc à soutenir massivement l'amendement 67.240 déposé par le VLR et le groupe PS et Gauche citoyenne. Dans un esprit de compromis, nous l'avons entendu, le compromis est souvent érigé en dogme par les minoritaires mais ils oublient souvent, comme l'a dit Madame Vuagniaux, que le compromis doit également être acceptable pour la majorité. Dans cet esprit de compromis, notre groupe pourrait toutefois s'accommoder du rapport de minorité et dans une moindre mesure, de l'amendement des Verts. Toutefois, cet amendement des Verts comporte une lacune dans la mesure où il manque un seuil à cette proposition. Le Haut-Valais serait-il toujours avantagé, même si sa population devait, à l'avenir, augmenter par rapport au reste du canton ? Et enfin, dernier point parce que le temps file, sur le critère de répartition des sièges entre les arrondissements. Je rappelle quand même que les modèles existants en Suisse, seul le canton de Basel Land répartit les sièges selon les électeurs inscrits comme le souhaite Monsieur Perruchoud. Les cantons de Zurich, des Grisons et du Valais utilisent le critère de la population résidente suisse, tous les autres, sauf Neuchâtel, Genève et le Tessin qui ont une seule circonscription mais qui ont des particularités qui ne sont pas comparables avec les nôtres, tous les autres, et pour le Conseil National, le critère est celui de la population résidente totale. Ce critère de répartition actuel favorise le Haut-Valais qui compte une proportion d'étrangers inférieure au Valais romand, vous le savez. Vous savez également que cette proportion pourrait évoluer à l'avenir et je me dépêche parce que le temps file, mon propos final est le suivant : si ce plénum aujourd'hui souhaite une protection ou une sur-représentation de la minorité du Haut-Valais, qu'il l'assume pleinement et ne dissimule pas ce problème derrière un critère de répartition anachronique qui favorise en l'état le Haut-Valais mais qui pourrait évoluer. Merci de votre attention.

Merci Monsieur Caloz, la parole est donnée à Philippe Bender.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, mesdames, messieurs, ayant été interpellé à maintes reprises, je me permets ces quelques remarques. Tout d'abord, je ne dirai rien d'Edmond Perruchoud car il est trop haut et trop élevé par rapport à moi. Par contre, je partagerai, et une fois n'est pas coutume, les formulations et les réflexions de Jean-François Lovey.

Il ne nous faut pas que cette Constituante crée un fossé entre le Haut-Valais et le Bas-Valais, il faudra trouver, je ne sais pas comment, je ne suis pas prophète, je suis un simple élu libéral radical du district de Martigny, mais je ne sais pas comment on s'en sortira. Mais on s'en sortira parce que nous avons juré ou promis, au mois de décembre 2019, de travailler pour le bien de toute la République, dans toute sa diversité, dans toute son unité aussi.

Par contre, même s'il vient d'Orsières, je ne peux pas partager le point de vue de Monsieur Darbellay. De ressusciter des morts, ces astres morts que sont les districts, que nous avons enterrés. La pierre du tombeau, vous ne la rouvrez pas, car ce qui est mort est cadavérique, est mort. Ressusciter les districts parce que c'est ça les sous-circonscriptions et sous-arrondissements.

D'abord comment allons-nous faire avec un district comme Conches ou Rarogne oriental qui n'élit qu'un député ? Comment allons-nous faire avec le district d'Hérens, dont la plus grande commune se trouve sur la rive droite ? Comment allons-nous faire avec Bovernier, Sembrancher ? Ce n'est pas très sérieux, modestement, cette proposition. Je dirais, si j'étais méchant mais je ne suis pas méchant, elle sent le moisi, le moisi constitutionnel. Par contre, je dois accepter mais aussi contredire ce qu'a dit Lukas Kalbermatten, qui est un Constituant du Lötschental qui aime sa patrie. Le destin et l'histoire du Jura bernois n'est pas le même que celui du Haut-Valais. Le Haut-Valais était Vallesia Superior, nous n'étions que Vallesia Inferior. Tandis que le Jura bernois a toujours été un pays sujet, rattaché par le congrès de Vienne au canton de Berne, qui était le Stadt Bern, ce n'est pas tout à fait la même chose, et dans les comportements et dans les mœurs. Je finirai en disant ceci, mesdames messieurs, personne dans cette salle ne va me reprocher de ne pas aimer le Haut-Valais, de ne pas apprécier sa culture, son architecture, son histoire. Alors, je dis ceci : essayons peut-être d'aller dans le sens de l'intervention prudente, rationnelle, posée de Côme Vuille qui a dit ceci : n'opposons pas le Haut au Bas parce que dans le Valais, dans la démocratie moderne, il y a des citoyens et des citoyennes. Il n'y a pas des régions. Nous ne sommes plus au temps de la République des Sept-Dizains. Nous ne sommes plus au temps où l'on additionne des territoires, des féodalités. Non, à la base de notre démocratie, seuls l'homme et la femme, le citoyen et la citoyenne. Alors, je souhaite que nous allions dans ce sens-là. Je suis convaincu que nous trouverons une solution les uns et les autres. Comme a dit Mathieu Caloz, un esprit sensé, il faudra que les compromis soient acceptés par les minoritaires mais aussi portés par les majoritaires parce que c'est le peuple qui va nous voter à la fin. A quoi ça sert d'être intelligents ou d'être bêtes si le peuple nous refusait une Constituante et une constitution que nous avons élaborée. Merci.

Merci Monsieur Bender. La parole est redonnée à Florian Evéquo.

Evequo Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci madame la présidente, je serai bref, juste une clarification à l'écoute des différents intervenantes et intervenants du jour.

Vous vous rappelez qu'on ne vote pas ici sur population suisse ou population résidente d'abord, puis ensuite sur des mécanismes de protection, etc. on vote sur les articles complets. Donc ces différentes choses seront mélangées. A entendre les différentes interventions, on peut anticiper que le vote qui sera peut-être décisif, c'est un vote où on va opposer le statu quo, la population suisse, à la version qui a été reprise par la commission, population résidente, et 10 pour le Haut-Valais, 25 pour le Valais romand.

J'aimerais revenir sur quelque chose qu'a dit Monsieur Thétaz, on ne peut pas anticiper les effets de ce système, bien sûr qu'on peut anticiper puisque c'est très simple de calculer pour n'importe quelle proportion de population, combien de sièges va recevoir chaque région. On peut l'anticiper et on peut voir en anticipant que ça n'est pas du tout une disposition explosive.

Qu'est-ce qu'elle fait cette disposition de la commission 10 25 ? Elle a 2 effets, elle a un effet plancher, elle garantit à chaque région linguistique un nombre de sièges, 10 pour le Haut-Valais, 25 pour le Valais romand. Ensuite, elle a un effet parachute pour le Haut-Valais qui est la région démographiquement plus faible, c'est-à-dire qu'à partir d'un certain seuil de population, sa perte de sièges est ralentie, pour arriver jusqu'à ce plancher de 10. On peut calculer ce ralentissement, ce ralentissement, il est très simple, c'est à la place de perdre 4 sièges, le Haut-Valais perdra 3 sièges, ça n'est pas exorbitants comme prix à payer, me semble-t-il, pour garantir une certaine protection, une certaine atténuation de la perte du Haut-Valais. J'ai été très sensible à ce qu'a dit Madame Holzegger, également et je partage, nous sommes ici dans cette salle tous parfois gagnants, parfois perdants sur certains sujets qui sont très émotionnels, si tout le monde sort de la salle perdant, nous avons tous collectivement perdu. Là, nous avons une chance à moindre frais, d'être tous un petit peu gagnants ou en tout cas de pouvoir tous vivre avec une solution, une solution qui semble équilibrée, qui est la solution reprise par la commission de cette variante 10 25. Je vous remercie pour votre attention.

Merci Monsieur Evéquo la parole est redonnée à Pierre Darbellay.

Darbellay Pierre, membre de la constituante, Le Centre

Madame la présidente, chers collègues Constituantes et Constituants, Monsieur Bender, vous qui avez bien écouté ma prise de parole, vous constaterez que je n'ai jamais évoqué les districts. D'autres découpages pourraient facilement être trouvés. Le canton de Vaud l'a fait, après l'acceptation par le peuple de sa nouvelle Constitution, un groupe de travail a été mis en place et a trouvé des solutions pragmatiques à leur découpage territorial.

Finalement, laissez-moi dire que les régions périphériques minoritaires ne sont pas des cadavres et ne sentent pas le mois. Nous verrons d'ailleurs le résultat de leur vote pour notre texte. Je me permets de le dire, le compromis trouvé par le groupe du Centre est le bon. Merci de nous soutenir l'amendement 237.

Merci, la parole est donnée à Monsieur Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Ich habe es noch nicht erhalten aber jetzt danke vielmals, Frau Präsidentin, geschätzte Kollegen und Kolleginnen, erlauben Sie mir die 2 Minuten, die spielen jetzt keine grosse Rolle mehr.

Das einzig Vernünftige, das ich jetzt gehört habe und gelesen habe, ist eigentlich ein klarer Hinweis, dass man eine sprachlich, kulturelle Minderheit unterstützen will. Das ist der Vorschlag der Grünen und die Grünen haben ihre Stärken im Mittel- und Unterwallis und im Oberwallis sind Sie kaum vertreten. Darum ist das ein richtiger Weg. Diese Aufzeichnung von 10-25 die ist mathematisch nachvollziehbar. Wer macht die Aufteilung zwischen diesen 25? Wer macht die Aufteilung zwischen den 10 im Oberwallis, gehen davon 3 nach Brig und 7 nach Visp? Das ist alles offen, sonst hätten wir die klare einfache Lösung, wie die vorgeschlagen wurde. Persönlich überzeugte die mich am Besten und geben wir uns Mühe, dass wir einen Kompromiss finden. Wir können jetzt diese Meinungen austauschen, solange wir wollen, irgendwann braucht es die Einigungskonferenz und sonst stehen wir da mit kurzen Hosen. Danke.

Merci Monsieur Schmid, la parole est donnée à Monsieur, redonnée à Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Besten Dank, geschätzte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, wenn man Herr Bender zuhört, er sagte, es gebe nicht Regionen, sondern Bürgerinnen und Bürger, da stimme ich Ihnen zu. Wenn man Herr Caloz zuhört, es solle keine Privilegien geben und man wolle keine Verzerrungen. Auch da stimme ich Herr Caloz zu, weil wir eine Lösung haben für ihre Aussagen und zwar unseren Abänderungsantrag 235, der festhält: der Kanton ist ein Wahlkreis. Herr Carlo hat gesagt, dann würde das Oberwallis massiv profitieren, wenn einfach jeder Walliser jede Walliserin ihre Liste ihr Parlament wählen kann. Also, ich verstehe nicht ganz, wieso ihre Abneigung so gross zu sein scheint gegenüber dem Oberwallis, wenn Sie so schnell ihre Prinzipien, in ihrer liberalen Werte, wieder vergessen, wenn es dann um konkrete Lösungen geht. Keine Verzerrungen, keine Privilegien und eben es gebe nicht Regionen, es gebe diesem Kanton nur Bürgerinnen und Bürger und daher bitte ich Sie, unterstützen Sie den Antrag 235. Besten Dank.

Merci beaucoup la parole n'étant plus demandée, avant de la repasser au président de la commission Monsieur Zurbriggen, je tiens à vous dire que la pause aura lieu après le vote. Monsieur Côme Vuille vous redemandez la parole ? Je vous la donne.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Oui madame la présidente, conformément à l'article 60, une fois que la discussion est close, s'exprime en premier le rapporteur de la minorité de la commission. C'est à ce titre ce que je voulais intervenir.

Madame la présidente, chères et chers collègues, donc, à la fin de ce débat nourri, j'aimerais justement soulever certains points très brièvement je vous rassure. Comme rapporteur de la minorité, j'aimerais tout d'abord relever que Monsieur Perruchoud a raison sur un point, c'est que la discussion au sein de la commission 7 a été coupée car on s'est bien rendu compte qu'il y avait 2 systèmes qui s'opposaient, plutôt le fait d'avoir un système et le fait de ne pas avoir de système et ensuite quelle solution on pouvait affiner pour éviter qu'il y ait des distorsions dans le temps soit avec des propositions transitoires, soit avec des propositions pérennes d'atténuation mais sans changer le principe clair de la répartition proportionnelle. Donc Monsieur Perruchoud a raison sur le fait que le choix s'est crispé, on le voit aujourd'hui et je pense qu'il faudra un choix clair de ce plénum sur un système ou pas de système et ensuite on pourra avancer pour affiner dans le détail la proposition qui devra être trouvée puisque force est de constater qu'aujourd'hui, il ne semble pas avoir une proposition qui puisse réunir l'unanimité. J'aimerais dire aussi que la minorité, comme la commission, n'est pas revenue sur la décision claire du plénum en faveur de la population résidente, je l'ai déjà dit, mais j'aimerais aussi soulever qu'on peut voir le problème par l'inverse, c'est-à-dire que quand on a la population suisse, en fait Monthey, la région de Monthey et la région de Martigny sont sous-représentées et la région de Sion est sur-représentée.

On peut aussi, la population suisse n'est pas forcément garant de dire, il y a pas de distorsion, c'est plus simplement de dire, on reste au système actuel parce que on ne veut peut-être pas régler le problème et la question, elle est plutôt de dire sur le fond, la raison de fond de la représentation de la population totale, je pense qu'elle est partagée par une très grande majorité de ce plénum et, comme l'a dit Monsieur Evéquo, on ne vote malheureusement pas sur cette question. On vote sur des systèmes en entier et finalement on s'accommode de la population suisse ou la population résidente en fonction du résultat qu'on veut, c'est-à-dire des nombres de députés qu'on veut garantir pour les régions du Haut. Comme je l'ai dit également, la minorité elle est ouverte à d'autres solutions. On a parlé du 130 130 qu'on n'a peut-être pas évoqué mais c'était aussi une solution qui répondait aux problématiques de 130 députés / 130 suppléants, système auquel on est resté, une solution qui répondait à la problématique soulevée par certains préopinants du Haut-Valais qui disaient une certaine proximité entre les électeurs et leurs élus. A titre personnel, j'ose peut-être aussi une proposition provocatrice mais si c'est simplement le nombre d'élus du Haut-Valais qui pose problème par rapport à la prochaine élection et pour faire

passer le texte, augmentons le nombre de députés à 140 et puis comme ça, tout le monde sera gagnant, on sortira tous avec une solution gagnante.

En conclusion, j'aimerais juste dire donc la minorité elle est toujours ouverte à discuter d'une solution, comme je l'ai déjà dit et ce qu'il faudrait éviter, c'est que le vote de deuxième lecture soit comme en première lecture un vote insatisfaisant, qui résulte du vote en cascade et donc j'appelle, au nom des minoritaires, aussi à tout le monde, à continuer le travail une fois qu'on aura clarifié la question de veut-on un système, ne veut-on pas de système. Merci de votre attention.

Merci Monsieur Vuille, je passe la parole au président de la commission, Monsieur Fabian Zurbriggen.

Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen. Vorweg zu Absatz 1: wir haben das in der Kommission diskutiert. Wir wollen ein System ohne Verzerrungen beim Proporz, bei der Verteilung nach Proporz, und wir möchten auch, dass das Sainte-Lagèu Verfahren angewendet wird. Dies hat die Kommission der ersten Lesung bereits in ihrem Bericht erwähnt, notiert. Wir haben das als genügend erachtet, umgekehrt eine Einfügung von, von dieser Abänderungsantrag mit ohne Verzerrung das hinzu zufügen, dass das ungenügend klar ist und dass es besser ist, dass man im Bericht ganz klar vermerkt, welches System wir angewendet haben möchten. Also das sehen wir dort im Bericht als genügend. Und im Gegenteil, diese Änderung, ungenügend klar. Wir möchten hier auf den Bericht der ersten Kommission verweisen. Welchen wir folgen in dieser Hinsicht.

Nun "sans biais, sans distortions", keine Verzerrungen, "one person one vote". Jede Stimme soll gleichviel zählen, das haben wir jetzt endlos gehört. Wir haben es im Juni gehört, wir haben es heute gehört und es scheint niemandem bewusst zu sein, was unser heutiges Wahlsystem ist, ein System voller Verzerrungen. In der Kommission haben wir bei den Abänderungsanträgen nicht erneut eine Grundsatzdebatte ausgelöst. Wir haben uns mehr oder weniger an die Linien der bisherigen Debatte gehalten und nicht noch einmal eine Grundsatzdebatte gestartet, aber es gibt, wenn Sie wirklich, wenn Sie das wirklich ernst meinen, Sie wollen keine Verzerrungen, dann gibt es ein System, das hier sogar vorgeschlagen wurde, einen einzigen Wahlkreis und wenn Sie das nicht möchten, dann sollten Sie sich, sollten sie sich, wirklich unbedingt hier heute endlich bewusst sein, dass wir ganz sicher ein System mit vielen Verzerrungen haben. Sie lügen sich doch in in die Faust, wenn Sie glauben wir hätten ein System ohne Verzerrungen. Es ist ein System mit Verzerrungen und heute aufgrund der unterschiedlichen Stimmbeteiligung, führt das bereits zu einer Verzerrung von 20% und mehr, das heisst an manchen Orten hat eine Stimme 20% Mehrgewicht als an anderen Orten im Wallis. Eine enorme Verzerrung. Mit dem Wechsel auf die Gesamtbevölkerung würde es, wenn man die Stimmbeteiligung der vergangenen Wahlen ansieht, die Gross Rats Wahlen 2021, die Nationalratswahlen 2019. Das sind Verzerrungen, wenn man nach diesem System geht. Das führt zu Verzerrungen von bis zu 35% oder sogar noch mehr. Also eine Stimme in gewissen Regionen hat 35% Mehrgewicht als an anderen und Sie reden hier von sie wollen keine Verzerrungen, sie wollen keinen Mindestschutz fürs Oberwallis, sie möchten das nicht, aber das ist ein System von Verzerrungen und zwar von enorm grossen, das wir heute haben. Also ist das kein Grund, das ist kein Argument, das ist ein Vorwand, ein Scheinvorwand. Das ist kein echtes Argument. Gut, das zu dem.

Nun, wir haben einen Vorschlag in der Kommission. Wir sind der bisherigen Diskussionen in der Kommission treu geblieben, wir haben nicht noch einmal die Grundsatzdebatte gestartet. Und wir haben hier eine abgeschwächte Lösung. Also nicht mehr die 5-5-5, auch nicht die 10-20, sondern in der Kommission hat lediglich noch 10-25 eine Mehrheit finden können. Und das ist auch aufgrund der Rückmeldungen, die aus der Bevölkerung gekommen sind und auch aufgrund der Rückmeldungen der Eintretensdebatte im Juni.

Nun für das Oberwallis, da muss man ehrlich sein, ist das noch nicht einmal eine wirklich befriedigende Lösung. Denn schauen wir uns doch hier unseren Verfassungsrat an. Schauen wir uns die Debatten und die Abstimmungsergebnisse an. Sehr sehr oft verliert, unterliegt das Oberwallis dem Unterwallis. Das haben wir hier heute festgestellt. Also haben wir hier im Verfassungsrat festgestellt. Dasselbe Bild zeigt sich auch im Grossen Rat und das ist der Grund, warum es so für uns wichtig ist, weil wir einfach immer wieder auf der Verliererseite stehen, weil wir einfach nicht genügend Gewicht hier im Parlament einbringen können durch mehr Stimmen. Das fehlt uns und manchmal ist es wirklich unverständlich wie wir hatten, selbst bei dem, dass wir die Anzahl Gemeinderäte, da haben wir mit Mühe und Not verteidigen können. Das wir 3, das wir 3 Gemeinderäte haben können und nicht 5, obwohl dass das für Unterwallis keinen Schaden bedeuten würde, wenn wir 3 haben, aber das haben wir mit Mühe und Not verteidigen können und immer wieder unterliegen wir mit Oberwalliser Interessen hier. Nun deshalb ist es wichtig, dass wir eine Lösung finden, die für alle, also die im Oberwallis Rechnung trägt, dem Rechnung trägt, dass wir ein zweisprachiger Kanton sind. Das ist ein System von Verzerrung, das Verzerrungen beinhaltet dieses System, das wir vorschlagen, aber damit bleiben wir treu der bisherigen Tradition, die sehr grosse Verzerrungen herbeigeführt hat. Nun, das Verbleiben beim Status Quo der heutigen Regelung. Das wäre eine Möglichkeit...

Monsieur Zurbriggen est-ce que vous pouvez prendre la position de la commission ou vous vous exprimez à titre personnel ? Vous êtes le président c'est la commission, merci..

La commission s'est exprimée sur un système de 10-25.

Vous pouvez continuer...

Alors, on a parlé de ne pas avoir de système... alors, j'explique, je suis toujours entrain de...

Vous défendez bien la position de la commission ?

Oui c'est ça.

Also in der Kommission haben wir das diskutiert es sind Oberwalliser dabei gewesen. Wir haben und wir haben in der Mehrheit uns für die 10-25 Version ausgesprochen. Das ist ganz klar ein Minderheitenschutz also eine System von Verzerrung, deshalb auch diese Ausführungen. Wieso es für das Oberwallis so wichtig ist und wieso es zu diesem Resultat gekommen ist, dass ist als Erklärung gedacht für die Kommissionsversion. Das Verbleiben beim Status Quo, das wäre eine Option, die vielleicht am wenigsten Konfliktpotenzial hat, aber es wäre auch ein Schritt ohne grossen Mut. Die Regelung, die die Minderheit vorschlägt, ist eine Alibi-Regelung, die ohne Nutzen dasteht. Das ist nicht wirklich etwas, was uns hilft. Das ist, man redet etwas schön aber macht nichts. Nun kurz zu den Unterwahlkreisen. Ich war anfangs, muss ich sagen auch, hatte Bedenken, aber ich denke, wir waren uns an der Kommission einig, dass wir das nicht noch einmal aufgreifen und dass wir das ablehnen. Wenn man sieht, dass sich doch in kleine Regionen Leute in Ständerat wählen können, sind das, muss man vielleicht doch nicht so grosse Bedenken haben und dass der doppelte Pukelsheim einfach auch schwer verständlich war. Ein weiteres Thema, das hier oft erwähnt wird in Zusammenhang mit Quoten, ist die Frauen und Männer, die Gleichstellung der Frauen und Männer. Der Unterschied, den wir hier aber haben, ist das, wenn wir, dass bei den Frauen Männer die Chancengleichheit besteht. Das heisst, überall können Frauen hinein gewählt werden. Bei der jetzigen Aufteilung mit den 10-25 schaffen wir eine Quote. Der Unterschied ist aber, dass die Chancengleichheit nicht besteht, wenn mehr Leute an die Urne gehen im Oberwallis heisst das nicht, dass sie damit mehr Sitze machen können. Sie werden damit nichts erreichen. Nun, bei diesem Artikel ist es ein sehr zentraler Punkt unserer Verfassung. Wir haben viele Dinge jetzt hier in der Verfassung geregelt, die bereits in übergeordnetem Recht geregelt sind. Manche Dinge könne man, könnte man auf Gesetzesstufe verweisen und manche Dinge gehören unbedingt in dieser Verfassung hier hin. Und das ist, wie die Behörden geregelt werden. Das ist eines, das Herzstück der Verfassung ist die Regelung der drei Autoritäten. Und dazu gehört auch dieser Artikel er ist ein sehr wichtiger, sehr essentieller Teil dieser Verfassung. Herr Côme Vuille hat noch erwähnt, dass man, damit man mehr Sitz im Oberwallis hätte, auf 140

Sitze erhöhen könne. Aber das ändert nichts an der Proportionalität im Parlament. Nun, wir werden hier une décision faire et manchmal hatte ich den Eindruck, dass wir uns wie verträsten. Wir können ja später noch die Probleme lösen, falls dies hier nicht zu einer zufriedenstellenden Lösung führt. Aber das können wir nicht. Wir müssen hier heute und jetzt uns bewusst sein, wozu das führt. Das was wir hier beschliessen, das muss jetzt gültig sein und nicht noch in einer dritten Lesung, das Ganze, die Diskussion nochmals eröffnen müssen. Jetzt müssen wir uns entscheiden und uns dessen bewusst sein, dass das, was wir hier entscheiden, vom Volk kommen wird. Nun schliesse ich hier meine Rede. Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)

Merci Monsieur Zurbriggen, nous allons pouvoir passer aux votes. Donc merci d'être concentré.

Concernant l'alinéa 1 de cet article 67, le premier vote oppose la commission à l'amendement d'Appel Citoyen/PS Gauche citoyenne 232 qui veut préciser sans biais. En vert la commission, en rouge l'amendement Appel Citoyen. Le vote est lancé. Par 79 oui, 79 verts et 34 non et 3 abstentions, vous avez soutenu la commission.

Pour l'alinéa 2, le vote 2, nous opposons la commission en vert à l'amendement 67.233 SVPO, qui veut supprimer la loi fixe le découpage des circonscriptions électorales. En vert la commission, en rouge l'amendement SVPO. Le vote est lancé. Par 98 voix contre 17 et 1 abstention, vous avez soutenu la commission.

Pour le vote 3, nous opposons la commission en vert à l'amendement 67.235 SVPO qui veut une seule circonscription pour tout le canton. La commission en vert, l'amendement 235 en rouge. Le vote est lancé. Par 82 voix en vert contre 33 en rouge et 1 abstention, vous avez soutenu la commission.

Au vote 4, nous opposons la commission en vert à l'amendement 237 Die Mitte plus le Centre de donner la possibilité à la loi de prévoir des sous-circonscriptions. En vert la commission, en rouge l'amendement 237 Die Mitte. Le vote est lancé. Par 68 voix contre 49, vous avez soutenu la commission et 0 abstention.

Concernant l'alinéa 3, le vote 5 a été demandé. Par conséquent, c'est un vote oui/non. Si vous acceptez la commission qui a repris l'amendement 245 d'Appel Citoyen à son compte, vous votez vert, si vous n'êtes pas d'accord, vous votez rouge. Le vote est lancé. Par 73 voix pour et 36 contre et 9 abstentions, vous avez suivi la commission qui avait donc repris l'amendement 245 d'Appel Citoyen.

Au vote 6, nous opposons l'amendement 67.241 du CSPO à l'amendement 242 Perruchoud, les 2 veulent 5 sièges garantis par région Haut-Centre-Bas avec une répartition selon la population suisse. Donc en vert le 241 CSPO, en rouge le 242 Perruchoud. Le vote est lancé. Par 54 voix vert et 8 rouge, 55 abstentions, vous avez soutenu l'amendement 241 CSPO.

Dans le vote suivant, vote 7, nous opposons ce résultat en vert avec les 5 sièges garantis par région Haut-Centre-Bas répartis selon la population suisse, nous l'opposons à l'amendement 67.244 des Verts qui veut 1 siège garanti pour Brigue, 1 pour Viège et la répartition selon la population résidente. En vert l'amendement 241 CSPO, en rouge l'amendement 244 des Verts. Le vote est lancé. Par 60 voix contre 56 et 2 abstentions, vous avez soutenu l'amendement 241 CSPO.

Nous passons au vote 8 qui oppose cet amendement 241 CSPO à l'amendement 67.246 SVPO, qui veut 10 sièges garantis pour Viège, 20 pour les 4 autres régions avec une répartition selon la population résidente. En vert, nous sommes à l'amendement 241 CSPO, en rouge le 246 SVPO, s'il vous plaît. Le vote est lancé. Par 55 voix contre 25 et 37 abstentions, vous avez soutenu l'amendement 241 CSPO toujours.

Au vote 9, nous opposons cet amendement toujours 241 CSPO à la minorité M67.238 qui veut la répartition selon la population résidente, pas de perte ou augmentation supérieure à 1

siège par circonscription par rapport à l'élection précédente. Donc, en vert, c'est l'amendement CSPO 241, en rouge la minorité 67.238. Le vote est lancé. Par 63 voix contre 55, vous avez soutenu l'amendement 241 du CSPO.

Au vote suivant, vote 10, c'est toujours cet amendement 241 du CSPO qui est opposé cette fois-ci à l'amendement 240 du VLR/PS Gauche citoyenne, pas de garantie de sièges et une répartition selon la population résidente. Donc en vert l'amendement 241 CSPO, face à en rouge, l'amendement 240 du VLR. Le vote est lancé. Par 63 voix contre 53 et 2 abstentions, vous avez soutenu l'amendement 241 du CSPO.

Au vote suivant, nous opposons toujours cet amendement à l'amendement 67.243 du SVPO plus Le Centre, pas de garantie de sièges, une répartition selon la population suisse, c'est-à-dire la situation actuelle. En vert l'amendement 241 du CSPO, en rouge, l'amendement 243. Le vote est lancé. Par 67 voix contre 28 et 23 abstentions, vous avez soutenu l'amendement 67.243 SVPO plus Le Centre.

Au vote 12, nous opposons la commission amendée selon Appel Citoyen face au résultat de ce vote, donc face à 67.243 SVPO, Le Centre. En vert la commission amendée selon l'amendement Appel Citoyen, en rouge l'amendement 243 SVPO/Le Centre. Le vote est lancé. Par 54 voix contre 52 et 10 abstentions, vous avez soutenu l'amendement 67.243 SVPO, Le Centre.

Au vote 13, nous opposons le SVPO 243 plus Le Centre, l'amendement 243 SVPO plus Le Centre à l'amendement 67.247 UDCVR et SVPO qui propose de biffer. En vert, cette fois l'amendement SVPO et du Centre 243, en rouge l'amendement qui propose de tracer 247. Le vote est lancé. Par 80 voix contre 4 et 33 abstentions, vous avez choisi de voter ... c'est pas la commission, c'est le résultat donc 243, excusez-moi. Nous allons maintenant à faire une pause de 10 minutes, bien méritée, très courte, la deuxième partie sera courte mais je pense que ça va faire du bien à tout le monde. Donc, nous reprenons à 11 heures 45 merci.

La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)

Merci. Nous allons continuer les débats. Monsieur Florian Evéquoz, est-ce que vous avez, vous demandez la parole ?

Non, oui, Monsieur Evéquoz.

Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Oui, excusez-moi, dire un mot sur le quorum, l'amendement Appel Citoyen, avec mes excuses, pardon...

J'ai cru que vous aviez une motion d'ordre...

Pas du tout, je me rassieds.

la présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)

Alors, je passe la parole à Monika Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Ich würde gerne eine Ordnungsmotion einreichen, weil in der Pause hat sich gezeigt, dass die Abstimmungen, 12 und 13 missverstanden worden sind.

La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)

Nous avons donc une motion d'ordre concernant les votes 12 et 13 qui auraient été mal compris du côté peut-être des personnes germanophones. Donc ce serait de refaire le vote 12 et

par conséquent également le vote 13. Donc, pour ceux qui sont pour cette motion d'ordre de revoter,...ah, pardon, faire la discussion d'abord. Merci. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole concernant cette motion d'ordre ?

Jean-François Lovey, vous avez la parole.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames et messieurs, j'aimerais juste pour qu'on soit bien d'accord qu'on nous répète, ce que sont les votes 12 et 13 avant qu'on se prononce sur le principe, parce qu'on n'a pas forcément tout ça en tête. Merci.

La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)

Oui, volontiers, donc le vote 12, c'était le vote de la commission amendée par l'amendement Appel Citoyen qui avait été accepté face à l'amendement 243 du SVPO/Le Centre, qui ne veut pas de garantie de sièges et qui fait une répartition selon la population suisse, autrement dit la situation actuelle. Ça, c'est de votre 12. Le vote 13, c'est pour biffer, face à ce qui aura été voté. J'ouvre la discussion concernant cette motion d'ordre, Monsieur François Quennoz.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, je vais tenter d'être relativement bref, mais fait je comprends pas vraiment la raison de cette motion d'ordre, ouais bon, j'ai compris que c'était justement pour revoter mais finalement on n'a qu'à être tous attentifs au moment du vote, ça paraît être clair pour tous les groupes. Je m'étonne un peu. Donc pour nous le vote est considéré comme acté donc notre groupe en tout cas refusera la motion d'ordre.

Je répète que ça a été peut-être pas le cas dans les personnes de langue germanophone. Est-ce que quelqu'un d'autre, Monsieur Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, brièvement, pour partager l'opinion de mon préopinant, il semble qu'on a des plans de vote assez clairs, que si les personnes sont concentrées et puis peuvent noter le résultat du vote est clair. S'il y avait eu une erreur peut-être aussi dans la formulation, puisque je note que la présidence reformule aussi systématiquement les votes qui doivent être faits, je relève aussi que les votes sont affichés au tableau. Donc il me semble que dans ce cas-là, il n'y a pas de raison de revenir sur ce vote, raison pour laquelle, en tous cas notre groupe refusera cette motion d'ordre.

La parole n'étant plus demandée, nous procédons... ah si, Monsieur Florian Evéquoz.

Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Si c'est effectivement un problème de compréhension, respectivement un problème de traduction qui a eu lieu pour les germanophones, je trouve qu'on ne risque pas grand-chose à revoter. Donc je serais d'avis... de toute façon les résultats du vote seront vraisemblablement les mêmes sauf si les gens n'ont pas compris. Il me semble que s'il y a effectivement un problème, c'est ce que j'ai compris de ce qu'a dit Madame Holzegger qui a eu un problème de compréhension, un problème de traduction, je n'ai pas écouté la version germanophone, je ne peux pas en parler. Il me semble que ce sont les mêmes personnes dans la salle qu'il y a 10 minutes et qui vont probablement exprimer le même avis.

Fontana Sandro, membre de la constituante, Le Centre

Monsieur Sandro Fontana, vous avez la parole.

Oui, je m'excuse juste, ce serait peut-être intéressant de savoir qu'est-ce qui n'a pas été compris.

La présidente(Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)

Quelqu'un souhaite s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Donc, pour les personnes qui acceptent la motion d'ordre, à savoir de refaire les votes 12 et 13 du plan de votes votent vert, ceux qui sont contre votent rouge. Le vote est lancé. Par 74 voix contre et 40 pour vous avez refusé cette motion d'ordre avec 2 abstentions. Nous pouvons maintenant passer à l'alinéa 4 de cet article 67 et je passe la parole à la rapporteure de la commission, Madame Monika Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, ZUK-VS

Ich habe zum Absatz 4 schon zuvor gesprochen, also die Kommission hat sich dann nicht explizit dazu geäußert oder darüber abgestimmt. Zur Frage des Quorums.

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises, des demandes de paroles ? Monsieur German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Gut zu Absatz 4, Danke Frau Präsidentin, es geht schon wieder um Minderheitenschutz, das Wort Minderheitenschutz wird in diesem Saal schon fast inflationär verwendet, aber es geht tatsächlich nochmal um Minderheiten, nämlich um das Quorum. Je tiefer ein Quorum angesetzt ist, desto besser werden kleine Gruppierungen oder Minderheiten geschützt mit einem tiefen Quorum besteht für kleine politische Gruppierungen und Parteien die Möglichkeit, ins kantonale Parlament einzuziehen. Das macht das Parlament vielfältiger, farbiger, innovativer und kreativer. In dieser Logik des viel zitierten Minderheitenschutzes gehe ich davon aus, das ein Quorum von 3%, wie wir es verlangen oder wie es verlangt wird, vorab auch von den Oberwalliser Fraktionen unterstützt wird. Besten Dank.

Merci Monsieur, je passe la parole à Monsieur Florian Evéquo.

Evequo Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci madame la présidente, encore une question mathématique, évidemment pas uniquement mathématique mais aussi mathématique donc c'est encore moi qui m'y colle, sur le quorum, donc la commission de première lecture, dont je faisais partie, avait rencontré Monsieur Nicolier qui nous avait parlé du quorum et qui nous avait expliqué, au moyen d'exemples assez faciles à comprendre, l'effet du quorum. L'effet du quorum varie selon la taille des circonscriptions. S'il est fixé à mettons 5%, ça veut dire qu'il faut atteindre au moins 5% des voix dans une circonscription pour avoir droit à participer à la répartition des sièges. Dans une petite circonscription, prenons par exemple Brigue, le quorum n'a aucun effet. De toute façon si vous passez le quorum à Brigue, vous faites 5% des voix, vous n'avez quand même pas assez de voix pour prétendre à un des 11 sièges qui sont en jeu à Brigue. Donc, à Brigue, le quorum est sans effet, dans une petite région, il est sans effet, dans une grande région comme la région de Sion, la future région de Sion qui aura, je n'ai plus le chiffre en tête, mais près d'une quarantaine de sièges. Si vous passez le quorum, vous aurez immédiatement droit à jusqu'à 3 sièges, c'est à dire, vous faites 4,9%, vous passez pas le quorum, vous avez 0 siège, vous faites 5% vous passez le quorum, vous avez droit à 3 sièges parce que la région est bien plus grande et beaucoup plus de sièges sont en jeu. Donc, on voit bien que le quorum a en effet complètement arbitraire selon la taille de la circonscription et avec un quorum qui est trop élevé, le SVPO propose un quorum de revenir à une limite maximum à 8%. On voit bien qu'on a un mécanisme qui n'est absolument pas acceptable sur le plan des principes démocratiques.

Ce plénum a montré par plusieurs fois qu'il était tout à fait enclin à privilégier le statu quo, le statu quo en la matière. Nous avons changé les circonscriptions, nous avons maintenant des régions qui sont plus grandes que les anciennes circonscriptions. Avant, avec un quorum à 8%, il fallait passer le 8% dans une sous-circonscription pour avoir droit à la répartition des sièges dans tout l'arrondissement, donc dans le l'arrondissement de Sion, aujourd'hui, il faut faire 480 voix à Hérens pour participer à la répartition dans tout l'arrondissement de Sion. 480 voix à Hérens, on passe le 8% de quorum, on participe à la répartition dans tout l'arrondissement de Sion. Demain, si on a un quorum à 5% dans la grande région de Sion, il faudra faire 1'750 voix dans la région pour atteindre le quorum, soit 3,6 fois plus de voix qu'aujourd'hui simplement pour passer le quorum. Donc, on voit que quand la région devient plus grande, le quorum doit être plus petit pour avoir le même effet. En théorie, dans la région de Sion, il y a, excusez-moi, 34 sièges qui sont en jeu à Sion, il semble raisonnable qu'un parti politique qui fait 1/34e des voix obtienne un siège, 1/34e des voix c'est environ 1000 voix. Si on fixe un quorum à 3%, on aurait un quorum fixé à 1'050 voix pour la région de Sion.

C'est la raison pour laquelle Appel Citoyen vous recommande ici de baisser le plafond du quorum à 3% pour privilégier le statu quo par rapport à la situation actuelle. Merci.

Merci Monsieur Evéquo, la parole n'étant plus demandée, est-ce que le président de la commission... ah Monsieur Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, Werte Kolleginnen und Kollegen wir haben uns zuvor für den Status Quo ausgesprochen, also die schweizerische Wohnbevölkerung, seien wir also da kohärent auch bei Absatz 4. Und aus diesem Grund unterstützt unsere Fraktion hier den Abänderungsantrag unseres Kollegen Edmond Perruchoud. Des Weiteren ziehen wir unseren Abänderungsantrag 251 zurück. Besten Dank.

Merci, je passe la parole à Monsieur Mathieu Caloz.

Caloz Mathieu, membre de la constituante, VLR

Merci madame la présidente, très brièvement, on a beaucoup parlé de compromis ce matin, ici on a une disposition qui nous indique que la loi peut fixer un seuil maximum de 5%. Ça nous paraît un compromis acceptable entre 3 et 8 et sa laissera, cas échéant, toute latitude au législateur pour abaisser ce quorum dans les années à venir si nécessaire. Merci de votre attention et le groupe VLR se ralliera à la proposition de la commission.

La présidente (Jenny Voeffray, membre du Collège présidentiel, Le Centre)

Merci Monsieur Caloz. Je n'ai plus de demande de parole. Est-ce que Monsieur Zurbruggen, président de la commission désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous allons. Nous allons pouvoir passer aux votes sur cet alinéa 4.

Au vote 14, nous opposons en vert l'amendement 67.248 d'Appel Citoyen pour un quorum maximum de 3% à l'amendement 67.249 Perruchoud pour un quorum maximum de 8%. En vert Appel Citoyen à 3, en rouge Perruchoud à 8, le vote est lancé. Par 60 voix contre 46 et 10 abstentions, vous avez soutenu l'amendement 67.249 Perruchoud.

Au vote suivant, nous opposons l'amendement 67.249 Perruchoud à l'amendement 67.250 du SVPO, qui veut biffer le quorum. En vert l'amendement Perruchoud à 8%, en rouge l'amendement SVPO pour biffer, le vote est lancé. Par 50 voix contre 30 et 36 abstentions, vous avez soutenu l'amendement 67.249 Perruchoud.

Nous opposons maintenant au vote 16 la commission qui veut un quorum maximum de 5%, à l'amendement Perruchoud, qui veut un quorum maximum de 8%. En vert la commission,

en rouge l'amendement Perruchoud. Le vote est lancé. Par 92 voix contre 22 et 2 abstentions, vous avez soutenu la commission.

Le vote 17 tombe étant donné que le SVPO a retiré son amendement.

Nous passons donc au dernier vote concernant cet alinéa 4 et le dernier vote de la matinée, la commission face à l'amendement 252 de l'UDCVR qui décide de biffer. En vert la commission, en rouge l'amendement UDCVR 252. Le vote est lancé. Par 104 voix contre 11 et 0 abstention, vous avez soutenu la commission.

Est-ce que vous avez encore la force de faire le l'article 69 ? 68 y a pas d'amendement, 69 un petit peu de courage. Non, j'ai annoncé la fin des débats, je vous souhaite un bon appétit, à tout à l'heure.

La séance est levée à 12h08.